

Audience publique

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

Première partie de l'audience

Troisième séance

Étaient présents : Marie-Eve Fortin, présidente
Mireille Paul, commissaire

Séance tenue le 3 juin 2026 en soirée

Lieu de l'audience publique

Église catholique Notre-Dame-des-Anges

12325, rue de Serres
Montréal (Québec)
et via webdiffusion

Le présent texte est une transcription des échanges et interventions qui se sont tenus lors de la séance publique. En cas de disparité entre cette transcription et l'enregistrement audiovisuel, ce dernier prévaut.

Table des matières

Mot de la présidence	1
Jocelyn Duff, citoyen.....	9
Marie Lachance, citoyenne.....	14
Lise Ouellet, citoyenne	19
Claire Belzil, citoyenne	25
Alexandre Richard, citoyen.....	28
Brigitte Robert, citoyenne	40
Pause	42
Lise Ouellet, citoyenne	43
Alexandre Richard, citoyen.....	45
Mot de la fin	53

Mot de la présidence

Marie-Eve Fortin

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième et dernière séance de la première partie de l'audience publique sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal par Hydro-Québec. J'invite la porte-parole de l'initiateur, madame Rodrigue, à nous dire si de nouveaux documents ont été déposés depuis la dernière séance ou si vous avez des compléments d'information à fournir.

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue Hydro-Québec. On serait prêt à compléter l'information sur la distance par rapport à l'eau demandée par madame Ouellet avant l'arrêt. J'appellerais Jean-Yves Morency, s'il vous plaît.

Jean-Yves Morency

Bonsoir, Jean-Yves Morency. Donc, il y avait eu des questions, bien une question, on voulait savoir quelle était la distance entre le mur et le plan d'eau. Puis là, c'était un petit peu compliqué à répondre. Donc, la distance, est-ce qu'on... Donc, la distance qui était demandée, c'était la distance entre l'eau ici et le mur. Donc, cette distance-là est un peu variable le long du mur. Puis, si on va à l'autre... Donc ici, on présente cette valeur-là pour le secteur du parc Louis-Hébert. Donc, du côté sud de l'émissaire Curotte, la distance serait d'environ 6,7 mètres et du côté nord de l'émissaire Curotte, la distance serait d'environ 9,2 mètres.

Marie-Eve Fortin

C'est bien à partir du mur, les distances.

Jean-Yves Morency

C'est la distance entre le mur et le niveau de l'eau et cette distance-là est... déterminée pour le niveau d'eau moyen du... de la rivière à cet endroit-là qui est à 17,2 mètres. C'est plus clair comme ça?

Marie-Eve Fortin

C'est plus clair, oui, merci beaucoup. Ces documents-là vont être déposés. Donc, vous pourrez, madame Ouellet, y avoir accès éventuellement. Non, on n'intervient pas de la salle comme ça. On va poursuivre puis vous pourrez vous inscrire plus tard pour les questions. Madame Rodrigue, est-ce que vous aviez d'autres compléments à apporter, d'autres informations?

Julie Rodrigue

Non, pas pour le moment, merci.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Rodrigue. Je vais aller du côté des personnes-ressources, du côté du ministère responsable de l'Environnement, madame Gosselin.

Gabrielle Gosselin

Donc, le Ministère avait pas, là, de compléments à apporter pour la rencontre ce soir.

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Simard, monsieur Léveillé.

Valérie Simard

Aucune information supplémentaire de notre côté.

Marie-Eve Fortin

Parfait, on me fait le signe de non à l'arrière. Merci, à vous, pour les précisions. La commission tient à vous partager quelques informations à propos de votre participation à la deuxième partie de l'audience publique qui se tiendra ici même à compter du 7 juillet prochain.

Premièrement, toute l'information concernant les modalités pour y participer se trouve sur le site Web du BAPE. J'aimerais simplement souligner deux éléments importants. D'abord, pour vous exprimer devant nous lors des séances publiques, il vous faut remplir un formulaire de prise de rendez-vous. Si vous êtes en salle présentement, vous pouvez le mentionner à la personne qui se trouve à l'arrière à la table d'accueil, monsieur Giroux ou madame Lavoie. Ensuite, pour les personnes qui souhaitent nous envoyer un mémoire ou toute autre contribution, une participation écrite, vous avez jusqu'au 2 juillet prochain pour le faire. Vous trouverez tous les formulaires dans la page Web sur le projet. N'hésitez pas à vous renseigner à la table d'accueil. Je reviendrai également avec ces mêmes informations-là dans le discours de fermeture tout à l'heure.

Puisque c'est la dernière séance, n'hésitez pas à vous inscrire pour poser vos questions ce soir. Donc, j'ouvre maintenant le registre. C'est le moment de vous inscrire afin de poser vos questions. Vous pouvez le faire à la table d'accueil à l'arrière de la salle ou pour les participantes et participants à distance, je vous invite à remplir le formulaire qui se trouve dans notre site Web ou en téléphonant 1 800 463-4732, poste 6. Je permettrai deux questions par intervention. Toutefois, vous pourrez vous réinscrire si le temps le permet.

Je vous rappelle qu'afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie. Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il n'y aura donc pas d'échanges directs entre le public, l'équipe de l'initiateur ou les personnes-ressources. Pour les questions posées par ma collègue commissaire, les porte-paroles sont invitées à lui répondre directement. Je vous demande également d'éviter les préambules et il sera interdit de commenter la réponse obtenue.

Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demanderais aux personnes appelées à intervenir de se nommer chaque fois qu'elles prendront la parole. Donc, le registre est ouvert. Donc, en attendant que certaines personnes puissent s'inscrire, on va commencer par des questions de la commission. Je cède la parole à ma collègue, madame Paul.

Mireille Paul

Je me tourne vers le ministère de l'Environnement, je voudrais revenir sur le fait que vous considérez les fosses aquatiques proposées par l'initiateur comme de la minimisation. On a bien suivi votre présentation de cet après-midi, mais il nous manque peut-être le lien entre cette présentation-là ou alors entre les critères qui vous permettent de déterminer si c'est de la compensation ou de la minimisation. Alors, dans le cas qui nous occupe, pourquoi vous considérez que les fosses aquatiques, c'est de la minimisation?

Gabrielle Gosselin

Je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet pour répondre à la question.

Annie Ouellet

Bonjour, Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. En fait, on considère que c'est de la minimisation parce qu'il s'agit de structures qui sont intégrées à même l'aménagement qui vient détruire le milieu. Donc, c'est pour ça qu'on peut pas considérer que c'est une compensation. En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, on doit créer ou encore restaurer des milieux humides et hydriques, mais lorsqu'on restaure un milieu humide et hydrique, c'est un milieu qui va être à un autre endroit qui va vraiment venir permettre d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette. Donc, lorsqu'on vient intégrer aux ouvrages qui sont conçus dans le cadre du projet, différentes mesures de minimisation, comme on le ferait, par exemple, avec une revégétalisation de la rive, pour le Ministère, on peut pas considérer que c'est une compensation.

Par contre, il y a peut-être une petite distinction à apporter. Du point de vue compensation faunique. Donc, la Faune, elle, pourrait reconnaître que certaines superficies sont reconnues comme une compensation pour l'habitat du poisson. Donc là, on aurait une compensation, là, en termes d'habitat du poisson uniquement. Par contre, comme il y a des craintes actuellement sur l'efficacité de l'ouvrage et tout ça, probablement que ce qui serait reconnu par la Faune ne serait pas dans un ratio un pour un. Donc, il pourrait considérer, par exemple, que quatre mètres carrés de fosse aquatique correspond ou vient compenser pour... un mètre de destruction.

Mireille Paul

OK. Donc, pour vous, le fait d'installer les fosses à même le remblai, c'est pas une création de milieux?

Annie Ouellet

Non.

Mireille Paul

D'accord, OK. Donc, ça répond à l'interrogation de la commission. On va maintenant passer... Est-ce qu'on continue? Bon, on va passer à la surcharge temporaire. Ma première question va vers Hydro-Québec. Est-ce que, à la phase 1, c'était la même technique qui avait été utilisée? Avez-vous fait une surcharge temporaire des sédiments pour les compacter avant de procéder aux travaux?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Effectivement, il y a eu le même procédé à la phase 1.

Mireille Paul

D'accord. Alors, ministère de l'Environnement, à la phase 1, la surcharge temporaire, vous l'avez considéré comme un empiètement permanent ou comme un empiètement temporaire?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement, je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet.

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. Donc, en 2018, on était avant les modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, là, concernant justement l'approche d'évitement, minimisation, compensation. Par ailleurs, comme le projet a été soustrait de la procédure, à cette époque, dans le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, il existait une soustraction à l'obligation de venir compenser les atteintes lorsque le projet était réalisé en urgence. Donc, à ce moment-là, il y a pas de compensation qui s'est appliquée au projet.

Mireille Paul

Donc, vous avez pas eu cette discussion-là avec l'initiateur? Pas du tout là.

Annie Ouellet

Non.

Mireille Paul

OK, d'accord.

Annie Ouellet

Peut-être pour des aspects fauniques, par exemple, puis là je pourrais interpeller notre collègue Florence, sur ces aspects-là. Peut-être en guise de complément pendant que Florence s'installe : à l'époque, comme en soustraction, c'était autorisé en vertu... c'était une autorisation ministérielle qui a été délivrée pour les travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une autorisation était également nécessaire en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, ce qui est pas le cas lorsqu'on adresse le projet dans le cadre de la procédure.

Florence Douville

Bonjour mesdames, Florence Douville, biologiste à la Direction régionale de la gestion de la faune du ministère de l'Environnement. Donc, je travaille pour le secteur faune. Pour les travaux de 2018-2019, il y a eu deux autorisations en vertu de la loi sur la conservation et mise en valeur de la faune qui ont été délivrées pour les travaux. Puis, la superficie de surcharge

temporaire, de surcharge dans le fond, avait été considérée comme un impact ou une perte temporaire puisqu'on le regardait avec les lunettes fauniques exclusivement comme habitat du poisson. Donc, le poisson pouvait continuer de circuler. Puis... selon les informations de l'initiateur, il y aurait un dépôt de sédiment qui se réaccumulerait sur l'enrochement laissé en place au niveau de la surcharge.

Donc, on s'attendait à ce que des macro-invertébrés, la nourriture de certains poissons, viennent se réinstaller dans les sédiments. Par contre, y a pas eu de... suivi, là, d'exigé, là, à ce sujet-là. Donc, on sait pas comment les sédiments se sont redéposés, s'ils se sont redéposés en quantité suffisante pour recréer un habitat d'alimentation pour le poisson.

Mireille Paul

D'accord, merci beaucoup. Madame Gosselin, je reviens à vous toujours, puis je fais le lien avec ce que votre collègue vient de dire, le fameux 30 centimètres qui serait laissé sur le fond de la rivière, si on retirait plus, et là j'irai vérifier auprès d'Hydro-Québec si c'est possible, mais si on laissait moins de substrat, est-ce que ça continuerait d'être un empiètement temporaire? À quel moment ça devient temporaire?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Autrement dit, la notion de temporaire, il y a pas de définition précise dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* ni dans le règlement, non plus, relatif à l'évaluation de l'examen et des impacts sur l'environnement de certains projets, donc le REEIE. Cependant, le Ministère considère qu'une atteinte temporaire c'est comme... est temporaire si elle vient modifier les fonctions écologiques, notamment les caractéristiques d'habitats, mais qu'une remise en état a été prévue. Donc, dans ce cas-là, le temporaire, si on vient le retirer, qu'on vient retirer la surcharge en ensemble, on vient remettre le milieu dans l'état où il était initialement. À ce moment-là, on pourrait le considérer comme une atteinte temporaire.

Mireille Paul

Mais ce faisant, est-ce qu'on risque pas de brasser des sédiments qu'on n'a pas trop intérêt à brasser?

Gabrielle Gosselin

Effectivement, l'initiateur a indiqué, là, que y avait... certains secteurs où il y avait, là, de la contamination, donc c'est un enjeu également à ce niveau-là.

Mireille Paul

OK. Madame Rodrigue, de votre côté, est-ce que c'est possible d'amoindrir la couche laissée au fond de la rivière?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Oui, madame la commissaire, en fait, vous avez évoqué, là, l'enjeu... devant lequel on est nous aussi, c'est que aller excaver plus que ce qu'on prévoit

laisser viendrait remettre en suspension possiblement des sédiments qui sont contaminés, ce qui, globalement, on croit, serait pas favorable à l'environnement.

Mireille Paul

Bon, la commission comprend qu'il y a pas de solution parfaite. C'est bien ça?

Gabrielle Gosselin

La surcharge, là, c'est un des éléments... Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Donc, la surcharge c'est un des éléments, là, qu'on va rediscuter justement avec l'initiateur dans le cadre de l'analyse pour arriver, là, à un compromis idéal pour tout le monde.

Mireille Paul

D'accord, puis, pour vous, la... solution, on va dire, qui serait la plus environnementalement acceptable au regard de la réglementation avec lequel vous devez composer, ce serait quoi?

Gabrielle Gosselin

Je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet pour répondre à cette question.

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. En fait, pour l'instant, nous, ce dont on aurait besoin, c'est d'avoir une caractérisation au niveau des sédiments, parce que, en effet, il y a peut-être des endroits où il y a une certaine contamination, mais on sait pas à quelle profondeur, on sait pas si elle est distribuée partout. Donc, pour avoir premièrement une bonne idée de la situation initiale, puis voir dans quelle mesure c'est possible de venir remettre complètement le site, le milieu, en état par la suite, il y a des discussions qui pourront avoir lieu avec l'initiateur, là, dans le cadre de l'analyse environnementale sur ces aspects-là. On sait qu'il y a pas de solution parfaite, par contre, il y en a sûrement une qui pourrait être de moindre impact, là.

Mireille Paul

D'accord, merci beaucoup. Puis je profite, juste une petite dernière question, de la présence de madame, dont malheureusement, j'ai pas bien saisi le nom de famille? Douville. Bon, cet après-midi, on a demandé à madame Gosselin comment, globalement, elle considèrerait la validité, le gain écologique, des fosses aquatiques. De votre côté, qu'est-ce que c'est votre point de vue sur, on va... est-ce que vous considérez que c'est un milieu qui est intéressant pour certaines étapes du cycle reproducteur de cyprins ou autres espèces.

Florence Douville

Florence Douville, secteur faune du ministère de l'Environnement. Bien, on considère les fosses végétalisées proposées comme une mesure vraiment intéressante pour intégrer de la végétation aquatique à l'enrochement. Donc, c'est sûr que si on compare un enrochement sans fosses aquatiques versus un enrochement avec fosses aquatiques, il y a un bénéfice pour la faune qui est là avec les fosses aquatiques. Par contre, on a plusieurs préoccupations qui ont été soulevées, là, par une citoyenne au téléphone tantôt. Donc, elle les a tous nommés. C'est des préoccupations qu'on a questionné l'initiateur. Fait que, c'est ça... les gains fauniques

associés à l'ajout d'herbiers sont là, mais sont, si je peux dire, comme négligeables par rapport à l'impact de l'enrochement dans l'habitat aquatique.

Donc, on présente une variante, la variante qui est proposée par l'initiateur, c'est l'une des variantes qui a le plus d'impacts dans l'habitat du poisson. Donc, c'est l'une des variantes qui implique le plus de destruction d'habitats du poisson par rapport à d'autres variantes qui ont été présentées. Donc, c'est sûr que ça représente un enjeu lorsqu'on le regarde avec les lunettes d'une analyse faunique. Puis, en ce qui a trait aux espèces qui peuvent utiliser la fosse aquatique, bien, ça va vraiment dépendre des conditions qui sont atteintes. En aménagement d'habitats pour la faune, on est souvent très bon pour aménager des superficies. Mais après, est-ce que les fonctions d'habitats vont être au rendez-vous? Puis, des fois même les fonctions d'habitats sont là, mais la faune n'y va pas... parce qu'il y a un enjeu de connectivité. Dans ce cas-ci, c'est des espèces de canaux, si je peux dire, là, qui vont permettre à la faune de se rendre dans les fosses aquatiques. Est-ce que les espèces vont utiliser ces canaux-là pour s'y rendre? On n'a pas l'information, donc ça reste une grande part d'incertitude l'utilisation par la faune de la fosse aquatique.

Hydro-Québec a également proposé des aménagements pour les tortues à l'intérieur des fosses aquatiques. La tortue géographique est une espèce à statut pour laquelle l'initiateur a proposé un plan d'aménagement. Par contre, des roches à l'intérieur de la fosse aquatique ne correspondent pas aux caractéristiques d'habitats que l'espèce a besoin. Cette espèce-là a besoin de pierres dans un plan d'eau, pour lui permettre de fuir puis... de sauter à l'eau, si je peux dire, là, puis de fuir dans le plan d'eau. Donc, là, elle se retrouve coincée dans une fosse aquatique qui a 30, 35 centimètres d'épaisseur d'eau. C'est pas du tout un habitat qui est utilisé généralement par les tortues. Donc, l'utilisation par la tortue géographique de ces aménagements-là est peu probable malheureusement.

Mireille Paul

Bien, merci beaucoup pour ces explications-là. Je passe la parole à madame la présidente.

Marie-Eve Fortin

Merci. Peut-être pour compléter le volet compensation au milieu hydrique par rapport aux pertes qui sont prévues en rive. Madame Gosselin, qu'en est-il de ce qui est proposé par l'initiateur? Est-ce que c'est acceptable selon vos critères de compensation, ce qui est prévu, à même le remblai en fait, là? Est-ce que ça rentre dans vos critères pour dire que c'est une compensation?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Donc, les superficies que l'initiateur nous a présentées, là, pour ce qui est de la rive, c'est ce qui va être touché, là, par la remise en état à la suite des travaux. Donc, la remise en état, c'est le genre de mesure à laquelle on s'attend, là, à avoir, là, pour ces empiètements-là, ces atteintes-là. Au terme de l'analyse, on pourra juger, là, si ces mesures-là sont satisfaisantes pour le moment et en demander d'autres, le cas échéant.

Marie-Eve Fortin

Merci. Oui, madame Ouellet, allez-y pour le complément.

Annie Ouellet

En fait, Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. Actuellement, les atteintes en rive sont pour plusieurs remises en état, mais l'initiateur travaille également à déposer un plan de compensation pour les atteintes aux milieux humides et hydriques. Donc, nous, dans le cadre d'un dépôt d'un projet de compensation, c'est pas nécessairement une analyse au mètre pour au mètre. On apprécie vraiment le projet qui est déposé sur la qualité de ce qui est déposé. Donc, pour un projet de compensation qui viendrait, par exemple, venir recréer un milieu, hydrique vraiment très intéressant pour contrebalancer des atteintes à un milieu hydrique qui est peut-être moins intéressant, bien là, on n'irait pas dans un ratio un pour un. Donc, on applique aussi un peu la même séquence pour littoral et rive. On peut réfléchir au niveau du milieu hydrique, là, de façon globale pour aller chercher des compensations.

Marie-Eve Fortin

Vous décomposez pas nécessairement les pertes pour aller rechercher un équivalent dans un autre milieu, c'est ce que je comprends, c'est une approche globale.

Annie Ouellet

Oui, tout à fait. C'est ça, puis c'est vraiment analysé au mérite. Par contre, lorsqu'on est en contribution financière, bien là, on est vraiment davantage dans le mètre carré pour mètre carré.

Marie-Eve Fortin

Merci pour ce complément. Hydro-Québec a présenté les démarches pour la compensation ex-situ dans le secteur de Terrebonne, ruisseau du feu si je me trompe pas. J'imagine que vous avez déjà eu des discussions, là, avec Hydro-Québec à savoir un peu les détails de ce projet-là. Quelle est votre appréciation à ce stade-ci? Est-ce que c'est un projet qui est prometteur selon vous?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Donc, initialement, là, dans le cadre de l'étude d'impact, ils nous ont déposé un portefeuille avec différents projets. Suivant la réception de ce document-là, on a eu des discussions avec eux justement à savoir s'il y avait des projets qui avaient certaines... si, dans le fond, si le Ministère soulevait certaines préoccupations face... à certains projets. À l'ultime, c'est l'initiateur tout de même qui a choisi de retenir le projet du grand ruisseau à Terrebonne. C'est un projet effectivement qui est prometteur, mais pour l'instant, on est au stade des discussions avec l'initiateur.

On n'a pas reçu, là, de documents spécifiques dans le cadre de l'analyse environnementale. Ça nous a été mentionné que ça allait être déposé, là, plus tard au courant de l'année, mais actuellement, là, c'est ça, on n'a pas de documents officiels dans le cadre de l'analyse environnementale. Les discussions vont se poursuivre, là, avec l'initiateur, là, tout au long du processus pour arriver, là, à un projet satisfaisant en bout de course.

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Rodrigue, pour ce projet de compensation, dans l'étude d'impact, il était fait mention d'un énoncé d'envergure, là, annonçant le détail de ce projet-là. Il est attendu à quel moment ou à quel moment il va être déposé au ministère de l'Environnement?

Julie Rodrigue

L'énoncé... Julie Rodrigue Hydro-Québec. L'énoncé d'envergure, madame la présidente, pour le projet compensatoire, la version préliminaire est attendue à la fin de l'été.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci.

Jocelyn Duff, citoyen

Marie-Eve Fortin

Donc, on a fait quelques questions de la commission, on va passer la parole maintenant aux participants. Donc, je vais inviter monsieur Jocelyn Duff à la table à l'avant.

Jocelyn Duff

Bonsoir.

Marie-Eve Fortin

Bonsoir, monsieur Duff.

Jocelyn Duff

J'ai une question sans préambule. Je voudrais savoir le coût estimé supplémentaire des modifications qui ont été apportées au projet depuis le début. C'est-à-dire que, bon, il y a des choses avec les années, là, comme la végétalisation a été ajoutée, il y a des coûts de décontamination, notamment l'égout Curotte, des coûts pour des pieux. Le budget qu'on a parlé discrétionnaire à la Ville, là, de 1,2 million, il y a des gabions aussi, j'ai vu dans les coupes qu'on avait des espèces de cages de métal qu'on remplit en roches, donc ça doit avoir certains coûts. Mais je demande pas un estimé précis, mais un ordre de grandeur qu'on aurait, des coûts qui se sont rajoutés avec les années pour satisfaire... c'est ça, là, des contraintes, là, des citoyens, de la Ville et de tout le monde.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Madame la présidente, pour répondre à monsieur Duff, je demanderais, là, un délai pour aller chercher plus précisément les montants demandés.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Monsieur Duff, la réponse peut-être ce soir, mais sinon, elle va être rendue publique. On donne un délai d'environ 48 heures pour déposer les questions qui sont prises en délibéré. Donc, si vous avez pas la réponse ce soir, vous pourrez la voir là sur...

Jocelyn Duff

Le site du BAPE?

Marie-Eve Fortin

Oui, exactement.

Jocelyn Duff

D'accord. OK. Ma deuxième question, bien c'est en lien avec des commentaires, des discussions qu'il y a eu après-midi concernant des propriétaires qui s'opposeraient à la promenade riveraine. Il y a le CHSLD Laurendeau, je me souviens après la pandémie, soit 2021 ou 2022, j'ai cherché dans mes dossiers tantôt, je l'ai pas trouvé. C'est que le directeur était favorable après une rencontre avec l'Arrondissement, s'était déclaré favorable à une promenade riveraine accessible parce que eux y ont pas accès à l'arrière, il y a une clôture et c'est occupé par le voisin qui est la résidence Ignace-Bourget. Fait que, il s'était montré favorable. Et, à ce moment-là, on avait appris que le fond de terrain, c'était une fondation Berthiaume-du-Tremblay avec différents bâtiments. C'est assez compliqué, là, mais bref, Habitations Laurendeau, Edmond Laurendeau avait fait une lettre claire, nette et précise, là, qui était favorable.

Donc, je voudrais ramener un petit peu la nuance avec les opposants qui seraient complètement contre cette idée-là. Je connais au moins ceux-là, du CHSLD. Donc, la question, c'est est-ce que l'initiateur du projet a une idée claire sur les occupations humaines, c'est-à-dire, il va y avoir des occupations différentes des enrochements. Veut, veut pas, il y a des endroits qui sont pas accessibles, qui vont rester comme j'appelle ça des *No man's land*. Peut-être Hydro-Québec qui va l'entretenir, mais on n'aura pas accès ni public, ni propriétaires riverains. Il y a des endroits comme Ignace-Bourget où ce que eux y ont pas de clôture, y ont accès à la rive, y a pas de contraintes, quelqu'un a déjà mentionné un quai où mettre un bateau à l'eau. Et il y a les parcs de la ville comme Fort-Lorette, mais lui, on a montré dans la vidéo qu'il y avait une clôture, là. Je prendrais comme exemple le troisième type d'occupation qui pourrait être comme le public qui s'approche de l'eau. Il y a des gabions, fait que là, j'ai l'impression qu'on peut pas marcher là-dessus. Ça, c'est une sous-question.

Marie-Eve Fortin

Bien, la question que vous semblez avoir, puis vous me corrigerez si ma compréhension n'est pas bonne. Mais, c'est à savoir si on peut circuler sur les aménagements qui sont prévus. Puis la réponse, on l'a posé la question dans différents angles depuis le début des séances, puis la réponse qu'on a d'Hydro-Québec, c'est non, il n'y a pas de possibilité de se retrouver sur les remblais. Non? C'est pas ça?

Jocelyn Duff

Non. Ce serait plutôt quel type d'occupation? J'en ai nommé trois là, mais il va y avoir des occupations publiques sans obstacle, privées sans clôture. Il va en avoir, il va avoir des endroits où ce que ça sera pas accessible du tout, complètement clôturé. Est-ce que ça, ça va être délimité par des haies, on a vu la vidéo. Est-ce que c'est... il y a un plan clair d'occupation? Qui a le droit d'occuper, de pas occuper, public, privé, haies, clôtures, est-ce que tout ça est délimité? Parce que ça, il y a un risque là, les gens passent et...

Marie-Eve Fortin

Donc, vous voulez savoir s'il y a un plan clair qui illustre toutes ces nuances-là d'occupation de territoire?

Jocelyn Duff

Les nuances d'occupation et de séparation des aires, parce qu'elles ne sont pas toutes pareilles.

Marie-Eve Fortin

Très bien. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Pour répondre à la question de monsieur Duff, l'ensemble des remblais présentement prévus et déposés à l'étude d'impact ne sont pas prévus pour être occupés de quelque façon que ce soit.

Marie-Eve Fortin

Ça répond à la question? Merci, monsieur Duff.

Marie-Eve Fortin

Je vais demander maintenant à madame Lachance, elle est par téléphone, donc on va lui laisser quelques secondes, une petite minute là, de se, pour la connexion. On va passer; madame Lachance ne semble pas être prête à la téléphonie, donc on va passer à monsieur Richard. On reviendra à madame Lachance par la suite, lorsqu'elle sera prête. Bonsoir, monsieur Richard.

Alexandre Richard

Bonsoir. Donc, ma première question, ça se trouve à être pour le... on en a parlé un peu hier, mais en gros, j'ai besoin d'un peu finement de la réponse. C'est par rapport aux herbiers. En fait, je sais pas si vous pouvez remettre la diapositive, juste que vous avez mis tantôt l'ordre de grandeur de la distance entre les murs et l'eau, s'il vous plaît. Juste la diapositive qui avait été mis en fait au début.

Marie-Eve Fortin

Pour illustrer les distances, là?

Alexandre Richard

Oui, c'est ça. Ordre de grandeur de la distance entre les murs et l'eau.

Marie-Eve Fortin

Parfait.

Alexandre Richard

C'est bon. Donc, ma question c'est par rapport aux herbiers, là, si je comprends bien, là, il y a une partie in situ qui va être réintroduit à l'intérieur de ces bandes-là.

Marie-Eve Fortin

À l'intérieur des fosses aquatiques?

Alexandre Richard

Exactement. Ma question c'est, avec le projet, il va comme avoir un remblai qui va être mis puis, ma question c'est par rapport à la pente. J'imagine que les herbiers ils peuvent pas être installés dans une pente qui est abrupte. Pourquoi l'initiateur, on parle d'à peu près... il y a une partie qui va être compensée dans le ruisseau de Feu, là, qui est à un autre endroit à Terrebonne. Pourquoi l'initiateur fait pas des efforts pour pouvoir... bien en fait la question c'est plus, est-ce que c'est possible de faire des efforts pour améliorer la pente, pour pouvoir créer plus d'herbiers à cet endroit-là au lieu d'avoir à créer un... d'autres mesures compensatoires à un autre endroit? Est-ce que c'est possible d'aménager cette bande-là peut-être plus large vers l'eau, je sais pas, pour améliorer la pente pour permettre d'avoir l'équivalent des herbiers qu'il y avait avant de les enlever? C'est un peu ma question.

Marie-Eve Fortin

C'est très clair. Donc, à savoir si on peut faire davantage de superficies de fosses aquatiques à même les remblais sur place au lieu d'aller compenser à l'extérieur du site.

Alexandre Richard

Exact, puis juste aussi pour comprendre un peu le sens, c'est par rapport aussi, je crois qu'hier l'initiatrice a répondu que c'était pour pas empiéter sur le... lesdits sédiments contaminés ou non, mais là, rendus là, est-ce que ça change vraiment quelque chose si on en ajoute un peu plus? C'est plus de travail, mais est-ce que c'est possible de le faire pour éviter d'avoir à aller dans le ruisseau de Feu? Peut-être que... C'est ma question.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, pour Hydro-Québec, pour répondre à la question de monsieur Richard, notre priorité dans nos critères de conception, c'était de minimiser l'empiètement en rivière. Donc, une fois qu'on minimise l'empiètement en rivière avec les pentes nécessaires pour sécuriser notre

mur, on a mis des fosses aquatiques où la largeur était adéquate, là, pour avoir des fosses qui allaient être viables. Donc, le processus a déjà été optimisé pour maximiser les fosses qu'on a pu faire sur place.

Alexandre Richard

Donc, les fosses peuvent pas être plus larges, c'est impossible techniquement?

Marie-Eve Fortin

C'est ce qu'on comprend, là, ils ont optimisés pour avoir le maximum de superficie. Peut-être, madame Rodrigue, de rappeler peut-être les superficies que ça représente, la compensation in situ par rapport à ce qu'il y a à compenser à l'extérieur du site. Et aussi par rapport à la perte d'herbier, là, on va pouvoir tout mettre ça en perspective.

Julie Rodrigue

Je vais laisser la parole à ma collègue Christine.

Christine Vadeboncoeur

Christine Vadeboncoeur à Hydro-Québec. Pour faire le bilan en fait de ce qui... représente nos empiètements, l'empiètement permanent représente 10 658 mètres carrés. Et puis, de ce 10 658 mètres carrés, on a environ 1 300 qui sont des herbiers aquatiques qui seront perdus et qui seront réaménagés avec des fosses aquatiques de l'ordre de 700 mètres carrés, si j'arrondis, là.

Marie-Eve Fortin

Merci. Monsieur Richard, votre deuxième question.

Alexandre Richard

C'est bon. Pour la deuxième question, c'est par rapport au document PR 5.21, à la page 157, c'est inscrit que, je vais citer, là : « bien que les Premières Nations n'utilisent actuellement plus la zone d'étude », le reste j'épargne avec la commission. Ma question, c'est quelles sont les sources et les critères utilisés pour déterminer que les Premières Nations n'utilisent pas la zone d'étude? On parle présentement.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Pour la réponse à la question concernant les Premières Nations, j'inviterais Marie-France Emard en ligne à répondre, s'il vous plaît.

Marie-France Emard

Bonsoir, Marie-France Emard, conseillère en relations Premières Nations pour Hydro-Québec. Donc, pour répondre à la question, dans le fond, les données, c'est dans les études bien

souvent. Mais c'est souvent... C'est le gouvernement qui détermine l'utilisation des territoires. Donc, si c'est pas documenté à aucun endroit puis, on n'a pas l'information, c'est à ce moment-là, on peut pas... dire qu'il y a une utilisation ou s'il y en a pas une. Donc, on avait pas l'information lors des études. C'est pour ça que ça été mentionné de cette façon-là dans le texte.

Mireille Paul

Madame Rodrigue, est-ce que, au-delà de l'information disponible ou pas disponible, est-ce que vous avez eu des contacts, je pense que vous avez eu des contacts avec Kanesatake. Est-ce qu'ils se sont exprimés sur l'utilisation qui font de la rivière des Prairies?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Encore une fois, pour les communications avec les Premières Nations, je laisserais Marie-France Emard répondre à votre question.

Marie-France Emard

Oui, donc Marie-France Emard pour Hydro-Québec. On a eu des communications non pas avec Kanesatake, mais plutôt avec Kahnawake dans ce projet-là. On avait initialement là, lors des travaux prioritaires, fait des communications avec les trois communautés mohawks. Il y a seulement que la communauté de Kahnawake qui a choisi de poursuivre les communications par rapport au projet. Et oui, ils nous ont fait un commentaire comme quoi ils étaient pas en accord avec ce qu'on avait écrit dans l'étude, c'est ça, et on a nuancé à ce moment-là, on a nuancé parce qu'on n'avait pas la preuve, on n'a pas la preuve donc qui en font l'utilisation contemporaine. Donc... mais on a quand même nuancé par la suite, après leur commentaire.

Mireille Paul

Merci, madame Emard.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Richard.

Alexandre Richard

Merci à vous.

Marie Lachance, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Donc, on m'indique que madame Lachance qui est au téléphone est maintenant prête. Donc, on va passer à madame Lachance.

Marie Lachance

Oui, bonjour, c'est Marie Lachance. Vous m'entendez bien?

Marie-Eve Fortin

Oui. Bonsoir, madame Lachance, on vous entend très bien.

Marie Lachance

Bonsoir, donc voilà, donc toujours en tant que citoyenne du Sault-au-Récollet et résidente de la rue Curotte. Donc, j'habite évidemment près des travaux qui seront faits et il y a aussi des pieux, là, si on a bien compris, donc des travaux là avec impacts qui auront lieu très près de ma rue. Et, je me demandais donc, parce que lors d'une séance d'information qui a été donnée par Hydro-Québec le 31 mars dernier, il a été mentionné en réponse à un citoyen qui se questionnait sur l'impact du projet sur les fondations de sa résidence de la rue du Fort-Lorette, qu'une vidéo serait faite pour être en mesure d'évaluer de possibles fissures. Est-ce que c'est possible d'avoir plus d'information à ce sujet-là, notamment en lien avec la méthode utilisée et les adresses qui seront visées? Puis, si c'est pas possible à ce moment-ci d'aller aussi loin dans l'information, au moins d'avoir un peu les critères de sélection des résidences?

Marie-Eve Fortin

Oui. Merci, madame Lachance, pour votre question. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Effectivement, c'est prévu dans le cadre du projet, étant donné qu'on fait des travaux à impacts, de vérifier en amont. Là, on va faire des vidéos par une firme spécialisée externe pour voir la condition initiale des bâtiments et s'assurer, là, que nos travaux impliquent pas d'impact, là, ou a pas d'impact sur les bâtiments existants. Pour ce qui est de quel bâtiment, c'est pas encore déterminé. Quand on va avoir, quand on va être plus près des travaux, on va établir, là, un rayon, qui va être jugé par nos sismologues, qui pourrait avoir un impact. Puis on va aller faire des vidéos sur ce... dans ce rayon-là dans le fond, mais c'est pas encore déterminé.

Marie-Eve Fortin

C'est quand même, c'est dans le secteur du parc Louis-Hébert où l'émissaire. C'est là qu'il va y avoir les travaux avec les pieux. Donc, j'imagine que ça va couvrir le secteur, mais là, je comprends pas que le rayon est inconnu, mais d'expérience, vous avez probablement déjà réalisé ce type de suivi là avant les travaux pour évaluer s'il pourrait avoir des dommages, est-ce que ça a déjà été réalisé?

Julie Rodrigue

Ça déjà été réalisé chez Hydro-Québec, mais si vous voulez avoir une donnée plus précise, je vais inviter ma collègue en méthode de construction pour répondre à votre question. Merci. Isabelle.

Isabelle Chapados

Bonsoir, Isabelle Chapados, méthode de construction. J'ai pas la distance exacte sur laquelle il faut faire les vidéos, mais dans les travaux prioritaires, on avait fait un vidéo dans tout le secteur,

on s'était pas limité juste aux endroits qui avaient de la vibration à impact. Y avait aussi le secteur où on circulait avec les camions. Donc, c'est quand même large comme périmètre.

Marie-Eve Fortin

Très bien. C'est bon, merci. Madame Lachance, il y a une petite question qui me vient, puis j'aimerais solliciter madame qui est responsable de la culture et des communications au niveau du patrimoine, des bâtiments patrimonial. Est-ce que vous avez une préoccupation en lien avec les travaux et potentiels de dommages aux bâtiments ou... Ouvrez votre micro, s'il vous plaît.

Denise Brosseau

C'est ma première fois, c'est mon premier... Alors, Denise Brosseau, ministère de la Culture et des Communications. On a certaines préoccupations. Donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation de travaux, c'est des informations qu'on peut demander à l'initiateur du projet. On n'a pas de demande encore de déposer, on n'a pas de projet. On peut demander, par exemple, le cahier de charges, bon, la mobilisation du chantier pour voir les impacts tant sur la couche archéologique ou sur les bâtiments. Si on est prêt de bâtiments d'intérêt patrimonial, on peut demander ou suggérer fortement un monitoring sur les bâtiments pour voir s'il y aurait pas, en bout de piste, des dommages qui pourraient être causés.

Est-ce qu'on a une préoccupation actuellement? Bien la préoccupation, je dirais, c'est pour les camions qui vont passer sur le domaine public qui pourraient endommager, c'est ça la couche archéologique. Y a déjà des sources d'information qui ont été fournies, mais éventuellement dans le cadre d'une demande d'autorisation là, on va regarder. C'est ça, on va évaluer.

Marie-Eve Fortin

Peut-être en complément d'information, là, pour nous éclairer, les demandes d'autorisation à votre niveau, ça se passe à quel moment exactement? C'est une fois que l'autorisation gouvernementale..

Denise Brosseau

Bien là, le Ministère, comme vous le savez, a répondu, bon il y a des experts qui ont répondu. À l'exercice présent, là, pour l'acceptation, la recevabilité du projet, il y a des compléments d'information que le Ministère souhaite obtenir, notamment des inventaires archéologiques qui vont permettre vraiment de mesurer les impacts parce qu'actuellement on n'a pas suffisamment d'informations pour se prononcer. On en a obtenu, mais il y en a d'autres qui devraient suivre. Il y a pas de demande de permis archéologique normalement. Bon, partout au Québec, là, peu importe si on est dans un territoire protégé en vertu de la LPC, la *Loi sur le patrimoine culturel*, peu importe le territoire, bien tout un chacun, là, si on creuse chez nous, là, pour faire une découverte, bien ça demande une demande de permis archéologiques. Y en a pas de déposer. Mais c'est ça.

Donc, on est disponible pour continuer les communications puis obtenir d'autres informations. Sinon, demande d'autorisation de travaux, il faut départager deux choses. Donc, permis archéologique, c'est partout au Québec, peu importe l'emplacement, tandis que demande d'autorisation de travaux, bien c'est dans des endroits ou sur des propriétés protégées en vertu

de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Donc, dans le cas à l'étude, bien on a une partie des travaux qui se situent à l'intérieur de... du périmètre autour, l'aire de protection autour de l'église de la Visitation. Donc, en principe pour faire des travaux d'aménagement, certains travaux : démolition, démolition partielle, aménagement, ça requiert une demande d'autorisation de travaux du ministère.

Également, dans un site archéologique classé, donc on s'attend à recevoir une demande d'autorisation de travaux. Dans ce cas-là, site archéologique, mais c'est toute intervention, là. Ça peut être passage de camions, enfin creuser, abattre un arbre, mais essoucher, par exemple, dès qu'on creuse ou dès qu'on... qu'il y a un risque de compacter le terrain ou, par exemple, on attend des inventaires pour le subaquatique qu'on n'a pas reçus. Donc, le fait de venir déposer de la roche ou, en fait, faire des aménagements, bien il y a peut-être un risque. On a déterminé qu'il y a des zones à fort potentiel à certains endroits. Donc, le Ministère souhaite avoir de l'information supplémentaire en subaquatique pour pouvoir compléter les analyses. Où est-ce que je m'en vais avec tout ça?

Marie-Eve Fortin

Vous pouvez nous informer des processus d'autorisation, c'est bon. Les demandes d'autorisation par rapport à un éventuel décret gouvernemental, les permis doivent être délivrés à quel moment en lien... après le décret, j'imagine.

Denise Brosseau

Ça, je le sais pas, je le sais pas. Je l'ignore.

Marie-Eve Fortin

Peut-être que vous pouvez vérifier?

Denise Brosseau

Oui, je vais vérifier, puis on va se reparler de ça. Bien, je peux vous dire la procédure au ministère pour les autorisations de travaux, non?

Marie-Eve Fortin

Non, ça va bien. Merci.

Denise Brosseau

OK.

Marie-Eve Fortin

Mais ça me fait penser par rapport aux inventaires subaquatiques que vous parliez, que vous étiez comme en attente des résultats de ces inventaires-là. Je croyais les avoir vus dans la documentation du dossier.

Denise Brosseau

C'est les rapports, c'est ça les, c'est ça, donc c'est pas le...

Marie-Eve Fortin

Donc, madame Rodrigue, est-ce qu'ils ont été déposés ces rapports d'inventaires subaquatiques?

Julie Rodrigue

Je vais demander à ma collègue Christine de répondre.

Christine Vadeboncoeur

À ma connaissance, on a déposé l'étude de potentiel subaquatique et on doit déposer, là, incessamment, le rapport de télédétection qui avait été demandé à la suite de l'inventaire, de l'étude de potentiel, pardon.

Marie-Eve Fortin

Merci, c'est le potentiel qui était là, je comprends. Merci. Merci, madame Brosseau. Donc, je vais revenir auprès de madame Lachance pour votre deuxième question.

Marie Lachance

Oui, merci beaucoup. Donc, oui, on a souvent entendu parler du montant de 1,2 million qui serait alloué à l'Arrondissement pour des projets souhaités par les citoyens du quartier, mais comment a été calculé ce montant-là? Est-ce qu'on a des comparatifs? C'est basé sur quoi exactement? Puis, est-ce que ça va être indexé au coût de la vie? Parce que, là, plus on attend, plus on a l'impression que le projet va rapetisser. Donc, voilà.

Marie-Eve Fortin

Nous, on a abordé ce sujet-là cet après-midi. Madame Rodrigue, si vous voulez nous, pour refaire un petit portrait de comment le 1.2 a été calculé, s'il y a des précédents, est-ce que ça va être indexé?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Le montant est fixe, donc c'était un montant qui a été autorisé lors de... lorsqu'on a fait nos calculs de projet et c'est un pourcentage du montant total du projet.

Marie-Eve Fortin

Puis, est-ce qu'il y a un précédent par rapport à ce type de contribution là dans ce type de projet là?

Julie Rodrigue

Dans ce type de projet là, comme monsieur Paquette l'avait indiqué, là, dans les projets de production, c'est une première et on est très heureux que ce soit dans notre projet, mais c'est un concept qui existe, là, dans... du côté, là, des lignes déjà.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Lachance.

Marie Lachance

Merci.

Marie-Eve Fortin

Bonne soirée.

Lise Ouellet, citoyenne

Marie-Eve Fortin

OK. Je vais maintenant demander à madame Ouellet de se présenter à l'avant. Notre prochaine citoyenne sera madame Belzile qui sera au téléphone. Bonsoir, madame Ouellet. Votre première question.

Lise Ouellet

Juste avant de poser mes questions.

Marie-Eve Fortin

On va y aller avec une première question.

Lise Ouellet

OK, mais c'est juste le suivi de tantôt sur la présentation de la carte.

Marie-Eve Fortin

Suivi rapide.

Lise Ouellet

Pardon?

Marie-Eve Fortin

On va faire un petit suivi rapide.

Lise Ouellet

Oui, est-ce que... Merci beaucoup. Est-ce que ce serait possible d'avoir pour toutes les séquences, pas seulement pour le parc Louis-Hébert, les calculs, mais pour les... les tranches des différentes séquences, oui.

Marie-Eve Fortin

Pour les deux autres secteurs. Est-ce que c'est possible, madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Oui, on va ajuster notre carte pour donner l'ensemble des distances.

Lise Ouellet

Merci.

Marie-Eve Fortin

Fait que, ça va être déposé, puis vous pourrez y avoir accès.

Lise Ouellet

Deuxième suivi, la carte pour les arbres, est-ce que c'est bien réaliste d'en avoir une? Imprimée couleur?

Marie-Eve Fortin

Adressez-vous à moi, madame Ouellet.

Lise Ouellet

Pardon?

Marie-Eve Fortin

Adressez-vous à moi puis je vais rediriger les questions. Madame Rodrigue, la carte dont on a fait mention à la séance de cet après-midi, papier, pour permettre un meilleur repérage, là, les coupes et les transplantations et des élagages, est-ce que vous avez pu donner suite à cette demande?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. En fait, Hydro-Québec a produit sa documentation qu'elle a déposée. Hydro-Québec est habituellement une entreprise sans papier, donc on fournit habituellement pas, là, des cartes comme ça aux citoyens.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci.

Lise Ouellet

Alors, est-ce que c'est possible de visualiser in situ dans le parc, les arbres? Les arbres ciblés pour...

Marie-Eve Fortin

Donc vous voulez savoir, madame Ouellet?

Lise Ouellet

Oui, pardon.

Marie-Eve Fortin

Vous voulez savoir s'il y aurait une visite terrain qui pourrait être organisée pour aller visualiser les arbres.

Lise Ouellet

...de bandeaux rouges les arbres qu'on va abattre, bleus ceux qu'on va élaguer, pour avoir une idée visuelle parce que c'est très compliqué avec la petite carte de se repérer même si on connaît bien le parc.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue, est-ce que c'est quelque chose qui peut être fait de votre côté?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Oui, bien sûr, Hydro-Québec pourrait organiser, là, une visite sur le site avec les citoyens qui désireraient qu'on aille discuter avec eux des différents arbres et des différentes méthodes de protection qui seront mises en place.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Donc, peut-être à la pause tout à l'heure si vous pouvez convenir de quelque chose avec madame Ouellet. Dans le fond, ça sera encore mieux que d'avoir un papier. Vous allez pouvoir observer le tout. Donc, votre première question maintenant que les suivis sont cochés.

Lise Ouellet

Oui, dans le cadre de notre implication au comité citoyen, on avait finalement été confronté à un sondage civilité sur trois ou quatre possibilités qu'on devait voter en ligne et bien, certainement, la quatrième possibilité qui était un sentier piétonnier n'était pas présentée. On pouvait pas voter sur cette opportunité-là, mais il y avait une des opportunités, peut-être c'était la deuxième, je me souviens pas c'était comme à partir du boulevard Gouin, c'était, je vous dirais deux ou trois petits chemins qui menaient à la rivière, et puis pour avoir accès à la rivière à partir de Gouin, ça, c'était une des possibilités qui a été évoquée et sur lesquelles on pouvait voter. Et puis tout le monde, on trouvait que ça avait pas d'allure, que c'était pas sécuritaire, des petites enclaves comme ça pour la sécurité des personnes là, d'aller comme ça sur le bord de la rivière tout seul. Et puis, on s'était étonné de cette proposition-là et...

Marie-Eve Fortin

Votre question, madame Ouellet.

Lise Ouellet

La question, c'est je me demande pourquoi c'est un des critères la sécurité des passagers. Si on avait un sentier sur le bord de la rive. Un des empêchements là sur les quatre points qui est souvent invoqué, c'est la sécurité, mais c'est bien pire que les petites enclaves comme ça. Alors, j'ai pas compris pourquoi Hydro-Québec présentait une version qui était encore plus dangereux, je pourrais dire qu'un chemin sur le bord de la rivière, ma question c'est, est-ce que la notion de sécurité a évolué ou je sais pas?

Marie-Eve Fortin

Puis par rapport au sondage dont vous faites référence, ça c'est à quel moment, juste pour aiguiller correctement, là, l'initiateur.

Lise Ouellet

C'était après la pandémie, je pense.

Marie-Eve Fortin

Donc, dans le cadre d'une activité de concertation avec les citoyens.

Lise Ouellet

C'était un sondage en ligne pour la population d'Ahuntsic, oui.

Marie-Eve Fortin

Parfait. Merci beaucoup pour les précisions. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, pour Hydro-Québec. Donc, pour répondre à la 2^e question de madame Ouellet, en fait, tout ce qui concerne les accès, là, ça demeure des installations récréatives qui devraient être gérées et développées par l'Arrondissement. Si l'Arrondissement souhaite utiliser la somme de 1,2 million de dollars pour faire ce type de projet là. Si jamais, durant la consultation là, c'était vraiment des accès, ça pourrait être discuté à ce moment-là via la consultation de l'Arrondissement.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue, juste pour revenir à la question de madame Ouellet, là. Là, je comprends qu'il a été fait mention d'un sondage avec des options sur lesquelles les citoyens devaient voter, y avait comme une promenade entre autres, avec des liens directs vers la rivière. Puis, madame Ouellet se demande en quoi est-ce que la notion de sécurité liée aux ouvrages que vous proposez par rapport aux options qui ont été présentées à ce moment-là aux citoyens pour le sondage, est-ce que ça l'a évolué dans le temps? Madame Ouellet, c'est bien ça?

Lise Ouellet

C'est ça.

Marie-Eve Fortin

Parfait, merci.

Julie Rodrigue

Donc, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Les critères de sécurité évoluent à tous les jours là, mais entre, par exemple, entre un sentier qui partirait du boulevard pour se rendre vers l'aménagement ou un sentier qui longerait l'eau avec une bordure d'eau tout le long, c'est pas les mêmes critères de sécurité, là, évidemment qui s'appliquent. Je sais pas si ça répond mieux à la question.

Marie-Eve Fortin

Ça répond, mais si vous pouvez détailler davantage pour que madame Ouellet puisse comprendre les nuances, là.

Julie Rodrigue

Mais par exemple, pour un sentier qui serait riverain. On parle alors d'un sentier qui serait enclavé entre une clôture puis un cours d'eau sur une distance d'au moins 400 mètres avec des sorties uniquement aux deux extrémités. Donc, il y aurait non seulement un risque de chute à l'eau, mais un risque aussi en cas de blessure, là, au milieu du sentier, l'arrivée des premiers secours, la nécessité de mettre en place un dispositif de... pour pas que les gens ils chutent à l'eau. C'est un peu ça, là. C'est vraiment une distance enclavée de 400 mètres qu'on parle, là, pour un sentier.

Mireille Paul

Juste pour être sûre, madame Rodrigue, le 400 mètres dont vous parlez, c'est le 400 mètres qui est derrière les institutions, c'est ça?

Julie Rodrigue

C'est exact, là, c'est derrière les propriétés privées.

Marie-Eve Fortin

Madame Ouellet, votre deuxième question.

Lise Ouellet

Oui, c'est ça, on peut pas discuter?

Marie-Eve Fortin

Non, on peut pas commenter les réponses, mais vous pourrez le faire, madame Ouellet, si vous revenez à la deuxième partie. Donnez vos opinions, là, sur tout ce que vous voulez par rapport au projet.

Lise Ouellet

Oui. J'ai plusieurs interventions. Je vais aller avec celle-ci dans un article de monsieur Pierre Caron de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs dans le journal d'hier, dans le Journal de Montréal, il était écrit que, pour de nombreux citoyens, accéder à un plan d'eau, que ce soit pour pêcher, mettre une embarcation à l'eau, se baigner ou simplement profiter du paysage est devenu un défi bien réel au Québec. Le projet actuel s'inscrit dans un *timing* qu'on ne reverra pas avant, je sais pas quand là, d'avoir l'opportunité de profiter de la réfection du mur de soutènement pour quelque chose de plus structurant pour la communauté, plus durable. Et puis...

Marie-Eve Fortin

Est-ce que vous avez une question, madame Ouellet?

Lise Ouellet

Oui, c'est ça, ce que je me demande, c'est ce qui bloque tant pour qu'on puisse arriver à un projet aussi structurant pour notre communauté, alors que le promoteur a toutes les ressources scientifiques, techniques et financières, qu'on a des plans ministériels pour l'accès aux berges, je pense à la trame verte et bleu de la CMM. Le fédéral qui refait les berges, revitalise les berges, qu'est-ce qui pose tant d'obstacles pour réussir à faire quelque chose dont on serait fière comme population, autant pour les poissons, pour la végétation puis les humains qui sont là. Ma question c'est, il me semble qu'il y a pas meilleur *timing* pour réaliser ça, puis c'est dans les orientations du Québec, de la Ville de Montréal, d'Hydro-Québec qui veut s'inscrire dans le développement durable. Y a comme quelque chose qui accroche.

Marie-Eve Fortin

On va poser votre question, madame Ouellet.

Lise Ouellet

C'est une question très large. À qui on l'adresse?

Marie-Eve Fortin

On va l'adresser à madame Rodrigue, puis après ça, je vais aller voir madame Simard dans un deuxième temps.

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. La demande pour accéder à l'eau, on en a un peu parlé antérieurement, là. Pour ce qui est des accès à l'eau, c'est vraiment des installations récréatives, donc ça relève plutôt de l'Arrondissement. Et j'aimerais rappeler la qualité de l'eau à cet endroit-là pourrait être aussi un obstacle.

Marie-Eve Fortin

Parfait, madame Simard, de votre côté, comment considérez-vous les aménagements qui sont prévus dans le cadre du projet par rapport à vos cibles que vous avez dans le plan d'urbanisme

et de mobilité? Vous avez quand même des cibles par rapport à l'accès aux berges? Est-ce que vous avez des préoccupations par rapport à ça?

Valérie Simard

Valérie Simard, de l'Arrondissement d'Achilles-Cartierville. Pour ce qui est de l'accès aux berges, je pourrais pas élaborer sur le sujet. C'est vraiment le service de l'environnement de la Ville de Montréal qui a accès, là, qui développe les accès aux berges, il y a un programme. Toutefois, la section du mur Simon-Sicard est pas nécessairement considérée une berge parce que c'est un mur qui fait partie du barrage Simon-Sicard, c'est vraiment de la propriété d'Hydro-Québec. C'est un peu ça l'enjeu. C'est sûr que la Ville de Montréal souhaite l'accès à l'eau.

Comme j'ai déjà mentionné pour la question de la clôture, on est en discussion avec Hydro-Québec pour voir comment on pourrait s'entendre pour la question du bail. Si on enlève complètement les clôtures, il y a la question des bernaches, donc on est un peu dans ces, toutes ces questionnements-là et pour ce qui est de la question d'un accès à l'eau direct par un quai, l'Arrondissement a déjà deux quais à son actif, au parc Beauséjour et à l'école Sophie-Barat. Donc, on n'est pas vraiment dans le développement des actifs, mais plus dans le maintien des actifs à l'Arrondissement. On est très limité dans nos possibilités d'intervention, donc on voudrait pas s'inscrire dans du développement.

Marie-Eve Fortin

Je comprends qu'il y a également le volet du 1,2 million qui pourrait aboutir à un nouvel accès si c'est ça que les citoyens.

Valérie Simard

Tout à fait. Ça pourrait être regardé à ce moment-là. Mais il y a toujours la question de l'eau aussi, puis la qualité de l'eau et tout ça qu'il faut prendre en considération.

Marie-Eve Fortin

Plusieurs considérants. Merci, madame Ouellet. Bonne soirée.

Claire Belzil, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Donc, je vais inviter maintenant madame Belzile qui est au téléphone. On va avoir un petit moment d'attente.

Claire Belzile

Oui, allô?

Marie-Eve Fortin

Oui. Bonsoir, madame Belzile, on vous entend bien.

Claire Belzile

Bon, parfait. Je vais essayer de parler assez fort. Ma question, ma première question c'est le fait, j'aimerais savoir quelle est la profondeur de l'eau dans le parc Louis-Hébert. Quand on est, quand... y a le mur de soutènement qui est là, quelle est la profondeur de l'eau à ce niveau-là? Je sais qu'il y a à peu près deux pieds du mur, du haut du mur jusqu'à l'eau, mais de l'eau jusqu'à terre, quelle est la profondeur?

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Belzile, pour votre question. Madame Rodrigue, est-ce que vous avez cette information?

Julie Rodrigue

Oui, la profondeur de l'eau. Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. La profondeur de l'eau serait de trois mètres au Parc.

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Belzile, votre deuxième question?

Claire Belzile

Ma deuxième question, c'est plutôt une observation. C'est que le geyser qui gicle lors des grosses tempêtes, lorsqu'il y a des pluies, celui, le geyser qui est dans le parc Louis-Hébert, c'est que l'eau ne vient pas de la pente du parc Louis-Hébert, mais elle vient de Henri-Bourassa, de la pente qui existe à Henri-Bourassa. Fait que l'eau se déverse d'Henri-Bourassa sur les rues Christophe-Colomb, Olympia et Curotte. Et c'est cette... toute cette eau accumulée qui fait que y a le geyser. Puis, aussi, c'est qu'il y a une autre rivière qui est située entre qui a été... qui est située entre la rue Sacré-Cœur et la rue Christophe-Colomb, qui est à peu près... peut-être à quatre maisons au sud de Gouin. Puis, ça a été... j'oublie le mot, là, mais ça va aussi dans le... ça se déverse aussi dans l'émissaire Curotte.

Marie-Eve Fortin

Oui, votre question, madame Belzile, par rapport à tout ça.

Claire Belzile

Bien, c'est plus une observation parce que j'ai entendu les commentaires de l'Arrondissement, puis on disait toujours que l'eau venait du parc Louis-Hébert, mais ce n'est pas tout à fait le cas.

Marie-Eve Fortin

Je vais demander à madame Simard si elle a un complément d'information à apporter à ce sujet-là.

Claire Belzile

Oui.

Valérie Simard

Alors, Valérie Simard, Arrondissement d'Achamps-Cartierville. La notion n'est pas nécessairement que l'eau vient du parc Louis-Hébert, là, l'eau vient du regard, entre autres, du parc Louis-Hébert, mais aussi tout le secteur est une zone de cuvette. Si vous voulez, il y a des données ouvertes à la Ville de Montréal, il y a des cartes, là, qui nous montrent les zones à... les zones de cuvettes sur tout le territoire de la Ville de Montréal, les zones, aussi, d'îlots de chaleur et tout ça, vous avez plein d'informations pertinentes, là, c'est vraiment un secteur de cuvettes. Effectivement, le boulevard (inaudible) est beaucoup plus haut que le boulevard Gouin. Donc, c'est vraiment un enjeu global et non juste très limité à la rue Curotte et au boulevard Gouin.

Marie-Eve Fortin

Pour faciliter peut-être la compréhension pour madame Belzile, est-ce que ce serait possible de déposer juste l'hyperlien qui mène vers ces informations-là?

Valérie Simard

Tout à fait.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Claire Belzile

Bien, je ne peux pas le faire ce soir, mais je vais le faire demain, dans les prochains jours. Et puis, c'est que toujours les réponses étaient comme quoi ça venait du parc Louis-Hébert, mais ce n'est pas toujours le cas.

Marie-Eve Fortin

Parfait.

Claire Belzile

Puis toutes ces informations de cuvettes, je les connais, je les sais puis, fait que je vais vous faire parvenir des informations.

Marie-Eve Fortin

Très bien. Merci beaucoup, madame Belzile.

Claire Belzile

Merci, bonne soirée. Aurevoir.

Marie-Eve Fortin

Aurevoir.

Alexandre Richard, citoyen

Marie-Eve Fortin

Donc, je vais inviter maintenant monsieur Richard, puis on va suivre avec une personne en téléphonie, madame Robert, par la suite. Rebonsoir.

Alexandre Richard

Rebonsoir. Donc, ma question c'est par rapport... on en a déjà un peu parlé aussi, bien ça se trouve à être par rapport au bruit, là. Il y a 14 camions à l'heure, une pointe de 30. On a peut-être déjà parlé un peu des solutions de rechange aussi par rapport... pour sortir et importer les matériaux, là, dans le cadre du projet. Est-ce que l'initiateur a fait l'effort d'évaluer la possibilité d'amener les matériaux par barge ou autre dispositif, peu importe là, qu'est-ce que ça pourrait être, pour éviter d'avoir des va-et-vient de camions, les émissions aussi qui sont liées avec le transport et le piétinement bien sûr partout. Donc, est-ce que l'initiateur, outre le côté pécunier, là, est-ce qu'il y a regardé l'aspect technique de faire les travaux par barge. Comme un peu on fait pour, dans le cas de la gestion des sédiments, là, pour un port ou autre, là.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Oui, Hydro-Québec a évalué et on va... j'appellerais, là, Isabelle Chapados pour expliquer pourquoi cette solution-là n'a pas été retenue.

Isabelle Chapados

Bonsoir, Isabelle Chapados en méthode de construction. L'image va apparaître. En fait, on a évalué de faire les travaux par barge, mais malheureusement, on n'est pas dans le bon sens pour placer l'enrochement. Donc, la pelle... On va l'avoir.

Andrée Abel'Ondo Lependa

Pouvez-vous mettre votre partage d'écran, s'il vous plaît?

Isabelle Chapados

Donc, comme vous voyez, le godet y est placé dans le sens de la pente. Donc, si on travaillait par une barge, on serait à l'envers. Donc, l'enrochement se place pas bien de l'autre sens. Et faire le voyageage de l'enrochement par barge, il faut quand même apporter les matériaux sur la barge par des camions. Donc, on aurait un accès pour emmener tous les matériaux. Ça ralentirait beaucoup les travaux. Donc, la meilleure façon de placer le remblai, c'est par la rive. Est-ce que je réponds à votre question?

Marie-Eve Fortin

Oui, merci. J'en profite, monsieur Richard, de votre question. On avait à la commission quelques questions aussi par rapport au climat sonore. Dans l'étude d'impact, il était question de mesure

qui avait été pris là pour établir l'état initial, là, du bruit dans le secteur, mais il était aussi question de résultat de modélisation sonore, on a parcouru, là, la documentation puis on n'a pas réussi à trouver la modélisation qui a été faite. Est-ce qu'elle est quelque part qu'on a peut-être manqué? Parce qu'il y avait également des conclusions à l'effet que y aurait des dépassements par moment, là, des limites et lignes directrices du ministère pendant les travaux. Donc, on aurait aimé consulter cette modélisation-là ainsi que les résultats.

Christine Vadeboncoeur

Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec. Bien, permettez-moi de vérifier parce qu'on a déposé, entre autres, dans les compléments d'étude d'impact, l'étude sonore fait par notre ingénieur acousticien, donc j'aurais besoin de valider l'information directement dans le rapport et/ou avec lui.

Marie-Eve Fortin

Oui, très bien. Ça se peut qu'on ait manqué un document, il y en avait plusieurs. Puis, par rapport aussi au programme de gestion de bruit qui est prévu dans l'étude d'impact, c'était indiqué, là, puis je reprends le passage, là, que c'était un programme de gestion de bruit signé par un ingénieur acousticien engagé par l'entrepreneur. Donc, on voulait clarifier qui avait la responsabilité de définir ce programme-là de gestion de bruit.

Christine Vadeboncoeur

Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec. C'est en fait Hydro-Québec qui le met dans ses clauses pour l'entrepreneur, il y a une exigence de développer un programme de gestion de bruit en fonction exacte des travaux qui seront fait, la séquence des travaux, les équipements utilisés et qui doit faire approuver ce programme de gestion de bruit là par Hydro-Québec pour... avant de débiter les travaux.

Marie-Eve Fortin

Donc, les grandes lignes de ce programme-là sont définies par Hydro-Québec, puis l'entrepreneur vient préciser les différents paramètres en lien avec le programme?

Christine Vadeboncoeur

Exactement, en fonction de la machinerie utilisée, de l'endroit où on se trouve, parce qu'il peut y avoir, en fait, de la machinerie diverse qui est utilisée. Puis, des récepteurs aussi qui sont différents si on est dans le Parc versus à l'église de la Visitation, par exemple.

Marie-Eve Fortin

Merci, je vais aller du côté du ministère responsable de l'Environnement. Par rapport à l'étude de modélisation qu'on n'a pas trouvée, mais dans laquelle on est supposé voir des... certains dépassements, là, des limites et lignes directrices du ministère. Est-ce que vous avez des préoccupations par rapport à ce sujet?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Effectivement, la modélisation, peut-être comme toi on n'a pas le souvenir de l'avoir vue non plus, avoir vu les résultats. Pour ce projet-là, c'est sûr qu'on a l'historique de la phase 1 sur laquelle se baser, là, pour les minimisations à demander, là, pour cette nuisance-là spécifiquement. L'initiateur, là, nous a présenté justement cette mesure-là de programme de gestion de bruit. Peut-être qu'il va être éclairé dans le cadre de l'analyse environnementale. Sinon, pour ce qui est de l'encadrement, mais comme ça a été mentionné, on appuie notre analyse sur les différentes lignes directrices qui sont disponibles, fait que ça va venir jouer dans notre analyse effectivement de cette nuisance qui est présente dans le cadre du projet. C'est ça, est-ce que ça répond bien à la question?

Marie-Eve Fortin

Donc, par rapport au programme, là, qui est en développement, je comprends que pour vous, c'est d'intégrer les limites, les lignes directrices du ministère pendant la période de construction, ça va être ça votre attente?

Gabrielle Gosselin

Oui, exactement.

Marie-Eve Fortin

Est-ce qu'il y a d'autres choses de particulier compte tenu de, je dirais, la diversité du milieu récepteur, dont il y a des institutions avec des personnes un peu plus vulnérables, est-ce que vous avez les critères à intégrer par rapport à cette réalité-là terrain?

Gabrielle Gosselin

Ça va être à discuter durant l'analyse environnementale. J'ai pas de réponse à vous fournir pour le moment. Mais ma collègue a un complément à partager. Fait que je passe la parole à Annie Ouellet.

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. Entre autres, une des mesures qu'on peut appliquer, c'est la période de travaux. Dans le cas présent, Hydro-Québec s'est engagée, là, à faire les travaux entre 7 heures et 17 heures. Donc, ça pouvait venir répondre à certains besoins de clientèles plus sensibles.

Marie-Eve Fortin

Merci, je vais aller du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux. Est-ce que vous avez des compléments d'information que vous souhaitez apporter par rapport au programme de gestion de bruit à venir?

Chérine Zaïm

Oui. Merci. Chérine Zaïm, ministère de la Santé. Au niveau du bruit, en fait, on nomme que le bruit c'est une nuisance, mais c'est aussi un risque pour la santé. Donc, effectivement, on

entend bien que les travaux vont avoir lieu de 7 à 17 heures, ce qui devrait ne pas couvrir la période de nuit. Cependant, il peut quand même avoir des risques à la santé suite à une exposition qui est longue. Donc, dans ce contexte-là, au niveau du programme de suivi, on aimerait comprendre un peu plus les fréquences des mesures qui vont être prises au niveau du suivi du bruit ambiant, comprendre aussi comment les plaintes vont être prises en compte puis notamment dans un contexte où les travaux pourraient être faits de façon exceptionnelle hors de la période de travaux, comprendre comment ils seront justifiés et aussi comment le suivi sonore de l'environnement sonore va être fait dans ce contexte-là. Parce que les niveaux, essentiellement, limites qui sont recommandés par l'OMS pour protéger la santé sont différents pour les périodes de nuit que les périodes du jour dans lesquelles les périodes d'activité de 7 à 17 heures vont être intégrées.

Marie-Eve Fortin

Merci. Un dernier petit élément que je vais faire préciser avant de retourner, je vous oublie pas, monsieur Richard, vous êtes patient.

Alexandre Richard

C'est correct, je suis pas pressé du tout.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Par rapport à l'échéancier des travaux, peut-être juste nous préciser pour ce qui est des correctifs qui sont prévus à la phase 1. Est-ce que ces travaux-là sont intégrés avec l'échéancier qui est prévu pour la phase 2 ou ça va se faire, ou c'est aussi prévu se faire avant ou après, comment finalement c'est prévu?

Julie Rodrigue

Donc, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. L'abaissement des secteurs faits en 2018-2019 est fait en même temps. En fait, on a établi nos stratégies pour maximiser la réutilisation de ce qu'on va excaver dans la phase 1 pour pouvoir minimiser, là, à la fin. Notre but, c'est de sortir à la fin le moins de matériaux possible. Donc, c'est abaisser au courant des travaux de la phase 2.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Alexandre Richard

Merci. Pour la question en fait que j'ai posée par rapport ...

Marie-Eve Fortin

La barge versus camions?

Alexandre Richard

Oui juste... si vous pouvez remettre la photo que vous avez présentée, s'il vous plaît.

Marie-Eve Fortin

Question de précision?

Alexandre Richard

Oui, c'est juste pour préciser, pour être sûr que j'ai bien compris.

Andrée Abel'Ondo Lependa

Peut-on afficher le partage d'écran? Merci.

Alexandre Richard

Donc, en regardant cette photo-là, on voit la pelle mécanique qui est installée là. Ce que l'initiateur vient de dire, si je comprends bien, c'est que, si une barge s'approche, il est dans l'impossibilité de pouvoir prendre les matériaux dans la barge et de les ramener sur la rive, ou, à l'inverse, de prendre des matériaux sur la rive et de les mettre sur une barge. C'est ce que je comprends?

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue, est-ce que c'est ce que vous avez expliqué?

Alexandre Richard

C'est une impossibilité technique ou c'est un ralentissement?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Dans le fond, ce que ma collègue Isabelle expliquait avec la photo, c'est que la pelle, comme elle est sur le remblai, le godet est dans, je vais le faire, je vais l'imaginer avec ma main, là, est comme ça tandis que si on serait sur une barge, le godet serait à l'envers du remblai. Donc, pour un point de vue de travaux, là, ce serait difficile à faire.

Alexandre Richard

Si la pelle reste au même endroit là, telle quelle?

Marie-Eve Fortin

Monsieur Richard, la réponse qu'on a c'est que, c'est pas possible à faire, on est pas du bon sens.

Alexandre Richard

Je comprends. Si la pelle est comme ça, vous êtes dans l'incapacité de prendre ce qui est dans la barge. C'est ça que vous dites?

Marie-Eve Fortin

Non, sur la photo comme ça, c'est de la façon dont il prévoit travailler. C'est ce que je comprends.

Alexandre Richard

Moi, je rajoute une barge. Ma question, c'est si vous rajoutez une barge qui arrive présentement sur cette photo-là, êtes-vous capable de prendre le remblai et de l'amener sur la rive, c'est ma question?

Marie-Eve Fortin

Si le remblai est sur la barge?

Alexandre Richard

Ou à l'inverse, est-ce que vous êtes capable de prendre du remblai, l'envoyer sur une barge ou de prendre le remblai sur une barge et l'envoyer sur la rive telle quelle avec la pelle qu'on voit là? Fait que la réponse c'est oui ou non, tout simplement.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue? Madame Chapados?

Isabelle Chapados

Oui. Bonsoir, Isabelle Chapados, méthode de construction. En fait, la question, c'est est-ce que la pelle pourrait prendre les matériaux sur une barge pour les mettre à sa place? C'est pas la méthode efficace pour apporter des matériaux. On serait obligé d'utiliser une pelle avec un *long stick* parce que la barge pourrait pas s'approcher assez de notre remblai. Et, une pelle avec *long stick*, bien le godet est tout petit, fait que ça rallonge aussi les travaux. En plus, on aurait un accès qu'on devra... Je vais respirer.

Marie-Eve Fortin

Prenez votre temps, madame Chapados.

Isabelle Chapados

Donc, on devrait construire un débarcadère et tous les camions passeraient par cet emplacement-là. Donc, on augmenterait la circulation à un emplacement tandis que là on a réparti les transports tout le long du mur.

Marie-Eve Fortin

Monsieur Richard, la question, votre micro est fermé.

Alexandre Richard

Je m'adresse à vous. Quant à l'affirmation... ça se trouve à être quand elle dit les camions admettons dans l'optique qu'il y a une barge qui amène des matériaux. En fait, les camions sortent les matériaux, puis si y a des matériaux qui sont amenés, ils arrivent par la rivière. Donc, y a pas de camions qui amènent des matériaux, mais il y a des camions, je comprends bien, qui sortent des matériaux. C'est dans cette optique-là? Juste pour comprendre.

Marie-Eve Fortin

Ça commence à être un peu complexe, là, comme je ne sais pas si madame Paul.

Alexandre Richard

Oui, bien en fait.

Mireille Paul

De voyages, puis de camions, puis de pelles mécaniques. J'ai l'impression qu'on se comprend pas du tout.

Alexandre Richard

J'ai l'impression, effectivement.

Mireille Paul

Madame Chapados, pourriez-vous recommencer votre explication? Une chose à la fois.

Isabelle Chapados

OK. Donc, là, en ce moment, la façon que ça fonctionne, c'est qu'on transite les matériaux granulaires avec des camions, qui viennent sur le remblai, puis il y a des pelles ou des boteurs qui poussent les matériaux. Ça va quand même assez rapidement. Donc, là, si on faisait les travaux par barge, là, les camions devraient aller apporter... les camions vont devoir quand même circuler à un emplacement, soit qu'on déverse nos matériaux sur une barge, puis qu'on apporte les matériaux, ou on apporte... parce qu'on peut pas apporter les matériaux avec un 12 roues, on pourra pas circuler avec nos 12 roues sur une barge. Donc, je comprends pas le... Les matériaux ne peuvent pas transiter...

Marie-Eve Fortin

Je suis pas sûre de suivre trop trop non plus, je vous avouerais, mais je comprends que c'est pas impossible, mais que c'est vraiment pas efficace comme méthode de travail. C'est ce que je retiens principalement.

Isabelle Chapados

Exact.

Alexandre Richard

Donc, si je comprends bien, si on amène des matériaux sur une barge, qu'on prend une pelle mécanique pour les sortir ou l'inverse pour les remplir, ça fonctionne pas?

Marie-Eve Fortin

C'est pas optimal.

Isabelle Chapados

C'est pas optimal.

Alexandre Richard

Puis ça a été évalué par... au préalable?

Isabelle Chapados

Oui.

Marie-Eve Fortin

Oui, c'est ce qu'on nous a expliqué. Merci

Alexandre Richard

Ma deuxième question, par rapport à... Ma question c'est quelle est l'appréciation de l'initiateur du MELCCFP et de la Ville concernant les contaminants émergents non réglementés présents dans les sédiments et les eaux de ruissellement qui vont être sur... dans la zone du projet? Ça inclut par exemple des particules de pneus ou des contaminants qu'on n'a pas nécessairement, c'est pas nécessairement présentement réglementé.

Marie-Eve Fortin

Vous parlez de quel contaminant particulièrement?

Alexandre Richard

Bien, je parle de tous les contaminants qui sont émergents, connus par le Ministère, par exemple, incluant par exemple les particules de pneus, là. C'est un contaminant assez commun, on pourrait dire, là, quand il y a des surverses. Ça, je sais que c'est pas nécessairement réglementé. Est-ce que... c'est quoi l'appréciation en fait de l'initiateur par rapport à ça, du MELCCFP et de la Ville?

Mireille Paul

Je pense qu'on va commencer du côté du ministère de l'Environnement. La catégorie est assez large. On parle de sédiments émergents non réglementés. D'abord, peut-être nous faire un petit point sur qu'est-ce qui est réglementé en matière de gestion des sédiments. Puis, est-ce que vous avez des exemples à nous donner de contaminants qui sont dans... sur votre radar, mais qui sont peut-être pas listés officiellement, là, dans les outils que vous utilisez pour la gestion des sédiments contaminés?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Je vais répondre à la première partie de votre question, puis pour la suite, là, je vais la prendre en délibéré, puis on va vous revenir là-dessus. Fait qu'au niveau, là, de l'encadrement, là, des sédiments donc, bien à la base, les sédiments c'est les particules qui vont venir se déposer, là, au fond des plans d'eau et des cours d'eau, juste pour faire la distinction avec la gestion... qui est l'encadrement qui est fait pour les sols. Donc, les critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments, c'est divisé en deux catégories : eau douce et eau salée. Donc, les critères pour chaque secteur pour les contaminants vont être différents. Donc, il y a des seuils qui sont déterminés pour permettre de classer justement les

concentrations des différentes substances selon les risques d'effets néfastes appréhendés qui peuvent avoir sur différentes espèces au fond de l'eau, donc, entre autres les communautés benthiques. Donc, je rentrerai pas dans les détails là, mais je vais juste vous les nommer. Donc, il y a les concentrations d'effets rares, les concentrations de seuil produisant un effet, les concentrations d'effets occasionnels, les concentrations produisant un effet probable et les concentrations d'effets fréquents.

Donc, pour encadrer tout ça, le Ministère, bien c'est pour encadrer et aider aussi à l'évaluation, là, de tous ces éléments-là, le Ministère a différents guides, donc les guides de caractérisation physico-chimique et toxicologique des sédiments qui vont venir uniformiser justement les méthodes et l'analyse de la qualité des sédiments. Il y a les critères d'évaluation, le Guide pour les critères de l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application, prévention, dragage, restauration qui vont venir permettre de répondre aux besoins justement pour la gestion des sédiments dans divers contextes au Québec et finalement il y a le Guide pour l'élaboration de programme de surveillance et de suivi environnemental pour les projets de dragage et de gestion des sédiments, là. Malgré le nom des documents, est applicable un peu dans tous les types de projets. Donc, c'est la manière dont le Ministère vient encadrer les caractérisations qui vont être réalisées et la contamination comment elle doit être traitée par la suite. Pour ce qui est, là, des contaminants émergents, je vais vous revenir sur ce point-là.

Mireille Paul

Peut-être juste un petit complément avec tous les outils que vous nous avez mentionnés. Je comprends qu'ils sont mis à jour de temps en temps pour prendre en compte, peut-être on va dire, les nouvelles découvertes, la nouvelle recherche qui se fait dans ce domaine-là, mais que c'est ça, monsieur Richard, je dirais qui sont peut-être, c'est difficile quand on n'a aucun repère sur une substance quelconque. Là, vous citez les particules de pneus, je ne sais pas jusqu'à quel point c'est encadré ou pas, on pourrait parler des... de nanoparticules, de toutes sortes de contaminants, des nanoplastiques. Et c'est pas nécessairement listé dans le moment, donc c'est un peu difficile d'expliquer comment c'est pris en compte. C'est déjà passablement encadré et ça évolue.

Alexandre Richard

Peut-être, j'imagine que, dans le monde, il doit y avoir des... d'autres... Le Québec, on a notre réglementation, mais probablement que dans le monde il y a des avancées, par exemple. Je sais qu'ils ont décontaminé la Seine, c'est un endroit un peu connu. Peut-être que j'en parlerai en deuxième partie, mais c'est ça. C'est juste que l'initiateur, juste en peaufinant, il a déclaré qu'il allait mettre des caméras pour faire le suivi des particules grossières, on pourrait dire, qui vont sortir de l'effluent. Là, moi, je parle un peu des particules qui sont inconnues ou non visibles à l'œil nu. C'est eux, ils sont beaucoup plus importantes à suivre en temps réel que suivre un *cup* de Tim Hortons qui tourne dans un... une spirale, là, tu sais qui sort d'un effluent. C'est sûr que c'est vraiment ces petites particules-là, moi qui me préoccupent. Puis, j'aimerais avoir plus d'informations sur le suivi par rapport au projet parce que on parle d'une modification de la dynamique en fait des fluides qui va se passer là, puis ces fluides-là j'oserais pas trop me baigner dedans présentement, puis peut-être qu'un jour on pourra y arriver, mais bon.

Mireille Paul

Je pense que c'est une sage précaution de pas se baigner à ces endroits-là. Les caméras dont... auxquelles vous faites référence, c'est les caméras qu'Hydro-Québec a installées pour suivre, on va dire, le patron d'écoulement des débris. On n'est pas du tout du même ordre de grandeur, on n'est même pas dans les sédiments. Fait que, mais par contre, madame Rodrigue, au niveau des sédiments comme tels, si vous avez géré des sédiments à la suite des travaux, est-ce que vous pouvez expliquer à monsieur Richard comment ça se fait?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Donc, l'endroit où est-ce qu'on va, où on va devoir gérer des sédiments, c'est aux environs de l'émissaire Curotte lorsqu'on va faire nos pieux tangents. Puis, les sédiments, ils vont être mis dans des conteneurs étanches puis disposés dans des sites autorisés pour ce type de matériaux là au fur et à mesure qu'ils vont être excavés.

Mireille Paul

Avez-vous une idée des volumes?

Julie Rodrigue

On devrait retirer environ 50 à 100 m³.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Richard.

Alexandre Richard

Merci.

Mireille Paul

Il nous reste quelques personnes inscrites au registre, mais avant de passer au prochain intervenant, j'aimerais revenir auprès d'Hydro-Québec pour une question qui a été abordée rapidement hier par madame Belzile. C'est la question de, mais on n'a pas creusé du tout là, c'est la question de l'entretien de toute la végétalisation que vous allez faire sur le remblai. Hier matin. Oui, c'est bien ça, hier matin, on a fait la promenade d'un bout à l'autre. On s'est rendu jusque derrière l'école Sophie-Barat. On était à même de constater qu'il y avait quand même une reprise de végétation assez intéressante, mais qui, moi personnellement, m'a paru plus le fait de la nature que... du repiquage de plantes ou de l'ensemencement. Entre autres, il y a beaucoup de repousses, justement, d'érable à Giguère.

Fait que une fois que votre structure aura, mettons cinq, six, sept ans, comment vous allez gérer la végétation qui va s'implanter sur ce remblai-là? Il va d'abord y avoir une phase de vérification de la reprise, mais sur le long terme, puis je suis sûre que monsieur Roth, comme ingénieur, ça vous tente pas d'avoir des arbres avec un système racinaire extrêmement envahissant qui s'infiltre dans votre structure, je suis sûre que ça vous donne des cauchemars. Fait que

pourriez-vous, s'il vous plaît, là, nous faire un portrait de comment vous allez gérer toute cette végétation-là?

Julie Rodrigue

Donc, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec, je vais faire la première partie, puis je vais laisser ma collègue, Christine, faire la suite pour le suivi. Je vais juste préciser que, effectivement, on tente de pas mettre des essences, là, à grande racine ou quoi que ce soit qui pourrait venir en conflit avec la structure qu'on met en place pour la stabilisation du mur. Donc, lorsqu'on a décidé ou choisi les essences, ça a été choisi en conséquence de préserver l'intégrité de notre structure. Donc, pour le suivi sur le long terme, je laisserais Christine prendre la parole.

Christine Vadeboncoeur

Madame la commissaire, Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec. Bien, en fait, oui, pour les plantations qui seront fait sur le haut de talus. En fait, on a mis toutes les conditions gagnantes pour avoir des aménagements le plus durables possible. En fait, on a appris de la phase 1 aussi de... pour la conception de ces aménagements-là sur les remblais avec des meilleures fosses de plantation, meilleure épaisseur de substrat de plantation. On a choisi des végétaux pour survivre à toutes les conditions, autant les conditions de sécheresse, aussi les conditions qu'on... les plantes auront quand même de l'eau qui va arriver par capillarité, par l'enrochement. On a choisi beaucoup de mixité, diversité pour une meilleure résilience de ces aménagements-là. On a plusieurs strates aussi; arbustif, herbacé, de l'ensemencement. Mais, il est clair que c'est la période d'établissement de ces végétaux-là qui est la phase critique pour permettre la longévité à long terme. Ça va prendre un entretien rigoureux, là, dans la première phase, dans la phase d'établissement qui se trouve à être entre un an et deux ans.

Donc ça, ça va faire partie des clauses d'entrepreneurs pour bien venir camper cet entretien-là pendant les premières années. Puis, on va faire aussi un suivi plus rapproché dans les cinq premières années de vie de cet aménagement-là pour nous permettre d'avoir le meilleur recouvrement possible, puis aussi pour faire certains travaux rectificatifs, soit de remplacement de plans qui auraient subi de la mortalité ou de l'arrachage par exemple. Donc, et éventuellement, bien c'est sûr que là, je vais repasser la pôle à Simon-Nicolas pour en fait le suivi puis la maîtrise de la végétation, là, que l'on fait, quels sont les standards qu'on doit considérer, là, à Hydro sur... compte tenu que c'est un barrage.

Simon-Nicolas Roth

Simon-Nicolas Roth, Hydro-Québec. Effectivement, vous avez bien vu, en termes d'ingénierie, la maîtrise de la végétation est très importante sur les digues et barrages en remblais. D'ailleurs, on a un projet de recherche sur le sujet parce qu'il y a parfois des arbres qui ont poussé à travers nos ouvrages, puis on se pose la question que doit-on faire, laisser le système racinaire en place ou risquer de l'enlever et de laisser les racines pousser. Donc, naturellement, c'est pas quelque chose qu'on désire avoir. Donc, on fait de la maîtrise de la végétation maintenant sur nos ouvrages, donc les arbres qui poussent dans les endroits qui sont pas prévus pour avoir un système racinaire, on les enlève à intervalles réguliers.

Mireille Paul

D'accord, merci beaucoup. Merci pour les précisions. Je me tournerai peut-être du côté du ministère de l'Environnement. Madame Gosselin, les ouvrages de ce genre-là, des remblais d'enrochement en cours d'eau, c'est quand même pas quelque chose de rare. Vous avez probablement au ministère de l'Environnement une certaine expertise au niveau de la longévité des efforts de végétalisation de ces structures-là. Est-ce que pour vous, est-ce que vous êtes confiant que ce qui est proposé par l'initiateur, ça va vraiment perdurer dans le temps ou est-ce que on risque de rencontrer des embûches, là, une fois que les plantations auront été faites.

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Accordez-moi un instant, je vais juste remettre mes idées en place, puis je reviens, là, un instant.

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. C'est ça, donc, actuellement, dans le cadre de l'analyse, on vient juste de recevoir le plan pour le reboisement, pour la portion plus terrestre... du reboisement qui va être fait. Donc, ça, ce document-là a pas été encore analysé... On en a pris connaissance, mais les experts l'ont pas nécessairement vu. Dans un même ordre d'idées, là, justement pour la végétalisation sur l'ouvrage. Effectivement, là, c'est une mesure qu'on voit dans d'autres projets. C'est sûr qu'il va y avoir un suivi qui risque d'être demandé, là, à ce niveau-là, mais ça va être à rediscuter avec nos experts parce qu'actuellement, on n'a rien là à ce niveau-là dans le cadre de l'analyse.

Mireille Paul

Madame Ouellet?

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. Par ailleurs, il faut considérer que, pour des raisons de sécurité, il y a certaines espèces qui ne pourront pas être mis sur l'ouvrage. Donc, c'est à considérer aussi, là, on peut pas le comparer à un autre ouvrage similaire, là. Ce que j'ai en tête surtout, c'est des stabilisations de rive, là, pour lesquelles on voit souvent des stabilisations, on exige que la stabilisation soit faite en trois strates. Donc, d'avoir des herbacées, des arbustes et des arbres. Par contre, là, dans le cadre d'un ouvrage comme ça, en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages*, ce serait pas possible de venir mettre des végétaux avec un système racinaire très important. Donc, il y a des considérations à prendre à ce niveau-là. Par ailleurs, il y a les techniques qui sont utilisées pour mettre en place l'ouvrage, là, qui peuvent contribuer justement à le faire perdurer dans le temps. On sait que de venir installer des végétaux dans des pochettes de roches, parfois ça se maintient beaucoup moins, il y a beaucoup plus de difficultés à s'implanter. Donc, ce sera de voir là avec l'initiateur la proposition puis de l'analyser avec les experts, là, pour pouvoir s'assurer que ce qui est proposé est adéquat.

Mireille Paul

Merci beaucoup pour les précisions, puis je crois que vous avez une réponse, un complément d'information pour monsieur Richard concernant les contaminants émergents.

Gabrielle Gosselin

Oui, je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet puisque c'est elle qui a reçu l'information sur son ordinateur.

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. Donc, on nous informe que, maintenant, au niveau de la gestion des sédiments, parmi les contaminants émergents ont été ajoutés, puis là je vais le lire, les substances perfluoroalkylées et perfluoroalkylées, qui sont plus souvent désignées, là, comme des PFAS ou encore des polluants éternels.

Mireille Paul

Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Avant de passer à la prochaine intervention au téléphone de madame Robert, peut-être juste, madame Gosselin, vous m'avez ouvert le sujet sur le plan de reboisement, là. J'irais du côté de madame Simard à l'Arrondissement. Par rapport au plan de reboisement, il y a des engagements qui sont prévus par Hydro-Québec d'avoir un taux de remplacement de 1,5 arbre planté par arbre abattu avec une période de suivi de 5 ans et un objectif de survie de 80 %. Est-ce que ça correspond à vos cibles, là, à l'Arrondissement? Est-ce que ça correspond à vos critères?

Valérie Simard

Valérie Simard de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Oui, effectivement, là, ça concorde avec nos critères et l'équipe en place au niveau des travaux publics, là, y a une équipe spécialisée en arboriculture qui vont collaborer avec l'équipe d'Hydro-Québec, là, pour le choix des emplacements.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Simard.

Brigitte Robert, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Donc, on va passer à notre intervenante au téléphone, madame Robert. Après l'intervention de madame Robert, on va prendre une pause de 15 minutes. Madame Robert, est-ce que vous êtes avec nous?

Brigitte Robert

Oui, je suis là. Bonjour, bonsoir. Je suis prête, est-ce que c'est à moi?

Marie-Eve Fortin

Oui, madame Robert, vous pouvez y aller avec votre première question, on vous entend bien.

Brigitte Robert

Ma première question, c'est concernant les... j'ai retenu qu'il y avait eu beaucoup de rencontres qui avaient eu lieu depuis 2019, depuis les tout débuts avec les élus, l'Arrondissement, les divers paliers, avec Hydro-Québec et pour nous... moi j'ai retrouvé, là, dans mes choses, il y a eu une sortie publique le 8 août 2023 des trois paliers de gouvernement, en fait, des élus, on a retrouvé le communiqué de presse émis, là, par l'aile parlementaire. Le 8 août 2023, la députée d'Ahuntsic-Cartierville, Mélanie Joly, le député de Maurice-Richard, Haroun Bouazzi, et la mairesse d'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Émilie Thuillier, se sont unis pour demander que le projet de la promenade sur le bord de la rivière des Prairies, à Ahuntsic, se réalise en collaboration avec Hydro-Québec. Ils ont fait une sortie publique, il y a eu dans les médias des entrevues, tout ça, des sorties. Alors, je me demandais, ma question, c'est depuis toutes ces rencontres-là et depuis cette sortie-là en 2023 où on demandait de collaborer, puis tout ça, qu'est-ce qui s'est passé pour que la société d'État et puis les trois paliers du gouvernement mis ensemble, qui ont eu plusieurs rencontres ensemble, qu'est-ce qui s'est passé pour que le projet soit comme celui-là aujourd'hui, puis qu'il réponde pas aux attentes, là, des divers paliers de gouvernement puis de plusieurs citoyens, qu'est-ce qui s'est passé?

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Donc, pour ce qui concerne la promenade riveraine en continu, on comprend, là, qu'il y avait eu des rencontres sur le sujet, on comprend qu'il y a un intérêt pour une promenade continue, mais ça ne faisait pas l'unanimité. Donc, y a quatre raisons pour lesquelles on n'a pas fait de promenade sur la rive. La première étant de protéger notre milieu sensible où on est allé chercher les préoccupations initiales, maximiser nos objectifs environnementaux par la végétalisation. On avait des contraintes de faisabilité technique et de sécurité à mettre en place un tel sentier. Puis, on a aussi jugé, là, que la mise en place d'un sentier, c'était plutôt une installation récréative donc qui revenait plutôt à l'Arrondissement et à la Ville qu'à Hydro-Québec.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Rodrigue. Madame Robert, votre deuxième question, s'il vous plaît.

Brigitte Robert

Ma deuxième question, c'est plus concernant l'espace Fort-Lorette, j'aimerais savoir parce que, là, je pense que si je comprends dans les plans, là, qui sont présentés, ça va être démolé pour des camions ou des... c'était éphémère donc elle va être démolie ou si... peut-être j'ai mal

compris, mais pour nous donner une idée avec le 1.2 million qui est offert à la population, là, pour après les travaux. Pour nous donner une idée de grandeur de ce qu'on pourra réaliser avec ce montant-là, est-ce que ça serait possible de savoir le coût de la placette éphémère pour Hydro-Québec, le coût de construction et de déconstruction de la placette, mettons juste pour savoir comment ça va nous coûter avec le 1.2 million pour obtenir un peu une équivalence?

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Robert. Donc, madame Rodrigue, peut-être revenir sur ce qui va advenir de la placette actuelle pendant les travaux, après les travaux? Ça a été quoi les coûts d'aménagement de cet espace-là pour voir un peu, là, ce qui pourrait être demandé par les citoyens pour avoir un équivalent? C'est ce que je comprends de la question de madame Robert.

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc, pour la placette éphémère initialement... dont elle était nommée éphémère. Durant les travaux, effectivement, elle devra être démantelée, car c'est un de nos accès pour aller finaliser le remblai. Puis, par la suite, sous entente avec l'Arrondissement, on pourrait remettre en place la placette telle qu'elle est présentement. Pour ce qui est des coûts, je demanderais un délai, là, pour aller spécifiquement chercher les coûts de construction de la placette Fort-Lorette, s'il vous plaît.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci, madame Rodrigue. Donc, madame Robert, vous pourrez avoir accès à la réponse, là, sur notre site Web lorsqu'elle sera disponible dans les prochains 48 heures. Merci beaucoup, madame Robert.

Brigitte Robert

Merci.

Marie-Eve Fortin

Bonne soirée, donc on va prendre une pause de 15 minutes. À tout de suite.

Pause

Marie-Eve Fortin

Je vous invite à reprendre place, on va poursuivre nos travaux.

Marie-Eve Fortin

Là, on va poursuivre nos travaux. Je vous avise que le registre est fermé. Donc, il nous reste deux interventions, deux inscriptions qui sont au registre. Par la suite, la commission va terminer son questionnement. Il n'en reste pas beaucoup. Ça va être un questionnement un peu en vrac, terminer ce qu'on avait prévu comme question. Donc on va commencer par les interventions citoyennes.

Lise Ouellet, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter madame Ouellet à la table à l'avant. Rebonsoir, madame Ouellet.

Lise Ouellet

C'est la dernière question. Ma question s'adresse à la fois à Hydro-Québec et peut-être à la Santé. Moi, je suis préoccupée parce qu'il y a deux centres d'accueil, le CHSLD-Lorando, qui est un grand bâtiment qui héberge beaucoup de personnes âgées et de personnes malades et la Fondation Berthiaume-Du Tremblay avec un bâtiment principal de deux annexes avec des personnes semi-autonomes et un projet plus ouvert à la communauté. Dans la phase du milieu, quand on avait vu le chemin, là, la deuxième, il y a le parc Louis-Hébert, ensuite, il y a le, les camions vont passer puis ils vont aller en arrière des Frères Saint-Gabriel. Ça, c'est juste à côté de Lorando. Et puis, je suis quand même assez inquiète du bruit. Je ne sais pas comment ça s'était passé pendant la première phase parce qu'il y a eu de l'enrochement massif en arrière, mais qu'est-ce qui est prévu pour protéger ces personnes-là qui sont confinées et qui sont...

Marie-Eve Fortin

Plus sensibles. Très bien. Merci, madame Rodrigue, peut-être nous parler, faire le lien avec la phase 1, comment ça s'est passé, s'il y a eu des particularités en lien avec le climat sonore dans ce secteur des travaux là. Qu'est-ce qui est prévu pour la phase 2 là?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Pour ce qui est des mesures d'atténuation sonores pendant la phase 1 et pendant la phase 2, j'inviterais Isabelle Chapados en méthode de construction à venir éclairer vos lanternes.

Marie-Eve Fortin

Bonsoir.

Isabelle Chapados Isabelle Chapados. Pour qu'est-ce qui s'est passé en 2018 pour la première phase, à ma connaissance, on pourrait le valider avec Alain, on n'a pas eu de plaintes. On utilise le même accès qu'on a utilisé. Donc, on voit pas d'enjeux pour la deuxième phase.

Marie-Eve Fortin

Puis vos principales mesures pour...?

Isabelle Chapados

Les principales mesures pour le bruit, on utilise des alarmes à bruit blanc pour les camions et on met des amortisseurs sur les bennes pour éviter les claquements. Donc, c'est la/les principales mesures qu'on met pour le bruit.

Marie-Eve Fortin

Parfait, je vais aller voir du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux. Madame Zaim, est-ce que vous avez des préoccupations par rapport à ce sujet?

Chérine Zaïm

C'est certain que le bruit, comme je vous l'ai expliqué tantôt, c'est une nuisance, un risque à la santé qui peut avoir effectivement des risques sur les récepteurs sensibles qui incluent les populations âgées. Dans ce contexte-là, effectivement, bien on entend bien que l'initiateur va mettre en place un suivi de gestion des plaintes, un suivi aussi de l'environnement sonore qui va atteindre des cibles qui sont prédéterminées.

Dans ce contexte-là, il va y avoir des mesures d'atténuation à la source. Le bâtiment va aussi absorber une certaine partie des bruits qui sont émis. Il y a aussi la période de travaux qui va avoir lieu de 7 à 17 heures, donc pas pendant la période de sommeil. On ne peut pas se prononcer à ce point-ci sur l'émission de bruit. C'est encourageant qu'il n'y ait pas eu de plainte durant la première phase, mais avec tous les systèmes et les mécanismes de plaintes de suivi de l'environnement sonore, je pense qu'on va avoir les signaux si jamais il y a des enjeux par rapport au bruit qui pourrait impacter les populations âgées dans ce contexte-là, puis les mesures en place pour y remédier aux besoins.

Mireille Paul

Merci, madame. Je retournerai vers Hydro-Québec. Un petit peu plus tôt dans la soirée, monsieur Paquette nous a dit qu'en 2025, il y avait rencontré à nouveau, les, j'imagine, les institutions, les dirigeants d'institutions. Est-ce qu'il y a des préoccupations particulières qui ont été émis à ce moment-là par rapport aux nuisances qui pourraient venir des travaux puis qui pourraient déranger les pensionnaires de ces institutions-là?

Alain Paquette

Donc, tous les institutions ont été effectivement rencontrées à nouveau en 2025 pour présenter la solution retenue et c'est davantage des questions sur le concept retenu par Hydro-Québec et non pas des préoccupations en lien avec le chantier à venir. Par contre, évidemment, on a pris engagement auprès d'eux d'être à l'écoute, puis s'il y avait des insatisfactions, des préoccupations, de nous les signifier pour qu'on puisse corriger la situation, faut se donner le droit à l'ajustement, c'est un peu le message général qu'on a partagé avec nos partenaires.

Mireille Paul

Je vous remercie beaucoup, monsieur Paquette.

Lise Ouellet

Pardon.

Marie-Eve Fortin

Non, c'est parfait. Votre micro n'était pas activé.

Lise Ouellet

Je vais aller dans le même sujet. Est-ce que ça serait possible d'organiser des rencontres préventives, préparatoires préventives avec les institutions pour voir, annoncer la durée du travail, comment ça va se faire, les mesures qu'on a déjà pensées pour protéger, mais qu'est-ce qu'ils pourraient prévoir de plus, je pense au personnel aussi qui vont avoir à endurer ça. Alors, les personnes qui sont là ne sont pas toutes sourdes. Donc, c'est sûr qu'il y en a qui vont entendre le bruit. Est-ce qu'on peut penser à des trucs pour couper le bruit? Je ne sais pas quoi, mettre des parois à l'intérieur sur certaines fenêtres, mais c'est évident que les gens malades, généralement, ils ne se plaignent pas, y endurent. Donc, ma préoccupation, c'est comment on peut faire avant?

Marie-Eve Fortin

On va aller voir du côté d'Hydro-Québec, madame Rodrigue, qu'est-ce qui est prévu comme effort de communication des travaux avant la réalisation des travaux?

Julie Rodrigue

Donc un peu comme... Julie Rodrigue pour Hydro-Québec, un peu comme mon collègue Alain le disait un peu plus tôt, on a un plan de communication qui est en développement. Donc il y a un calendrier des travaux qui va être communiqué à l'avance. On va aller voir chacun des riverains ou des personnes concernées ou des parties prenantes pour annoncer qu'est-ce qu'on s'en vient faire, quand est-ce qu'on va le faire, qu'est-ce qui va avoir comme impact, puis on est bien conscientisé des populations le plus sensibles qu'il y a dans le milieu et on va en tenir compte.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Rodrigue. Merci, madame Ouellet. Bonne fin de soirée, merci pour vos questions.

Alexandre Richard, citoyen

Marie-Eve Fortin

Donc, on va appeler le dernier intervenant inscrit au registre, monsieur Richard. Rebonsoir, monsieur Richard.

Alexandre Richard

Donc ma question c'est simplement, est-ce que c'est possible de déposer la carte du bassin versant en fait, tantôt on a parlé de la propriété d'un égout en fait qui appartient à Hydro-Québec, est-ce que c'est possible de déposer la carte de tout ce qui s'en va en fait dans cet égout-là pour avoir une idée de...

Marie-Eve Fortin

Puis pour, c'est dans quel objectif, pour répondre à quelle question?

Alexandre Richard

Bien en fait c'est par rapport à, on a parlé de dynamique de contaminants, c'est plus pour avoir une idée de tout ce qui va se concentrer à cet exutoire-là.

Marie-Eve Fortin

Donc, c'est probablement plutôt à la Ville, donc j'aurais aimé voir monsieur Simon Léveillé. Oui, monsieur Léveillé, est-ce que vous avez ces données-là à la Ville?

Simon Léveillé

Oui, Simon Léveillé, oui, on l'a, oui on a le bassin versant identifié, la carte est disponible, je peux la transmettre effectivement.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci.

Simon Léveillé

Je vais vous la transmettre.

Marie-Eve Fortin

Votre deuxième question, monsieur Richard?

Alexandre Richard

Deuxième question, c'est par rapport à la réponse qui a été ma question par rapport au PFAS. En fait, les PFAS ont été ajoutés à ce que j'ai entendu parler. Donc, est-ce qu'il y a des, est-ce que vous pouvez juste dire les seuils? J'imagine que un peu de PFAS, c'est pas trop grave. Il doit y avoir des plages de contamination comme toutes les autres matières. Est-ce que vous pourrez les déposer, s'il vous plaît?

Marie-Eve Fortin

Madame Gosselin?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. On va prendre la question en délibéré puis vous revenir avec la réponse.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Merci, monsieur Richard. Bonne soirée, merci pour votre participation. Donc, on va poursuivre avec le questionnement de la commission, un peu en vrac, je vous ai avertie, et on va sauter d'un sujet à l'autre. Donc, on va commencer par une question technique, mais très simple. Dans vos documents d'étude d'impact, il est souvent question de l'élévation du remblai, du mur, en fait, et puis par moment, c'est marqué 18.3. Des fois c'est 18.4, surtout quand on est dans la section adaptation au changement climatique, donc on voulait éclaircir ce point-là, savoir si l'élévation finale de l'aménagement va être à 18.3 ou 18.4?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec, l'aménagement final va être à 18.3, soit la hauteur actuelle du mur existant.

Marie-Eve Fortin

En complément, puisque c'est 18.3, comment a été considéré l'aspect résilient au changement climatique par rapport aux crues maximales probables? Il y avait comme certaines données dans l'étude d'impact qui mentionnait qu'à 18.3, ça prenait en compte une certaine hauteur de crue, mais qu'à 18.4, c'était un peu mieux, c'est plus résilient, donc j'aimerais comprendre un peu les nuances par rapport à ça?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec pour la résilience aux changements climatiques, j'inviterais ma collègue Christine à répondre à la question.

Christine Vadeboncoeur

Christine Vadeboncoeur pour Hydro-Québec. En fait, on a notre spécialiste changement climatique avec nous ce soir. Je pourrais lui demander de venir s'asseoir avec nous. Jean-Philippe Martin.

Jean-Philippe Martin

Bonsoir Jean-Philippe Martin, Hydro-Québec, en fait dans le projet comment été... Bon, avec la taille du bassin versant, faire des projections climatiques sur l'hydrologie, surtout dans un bassin qui est régularisé en amont, il y a une incertitude qui est énorme donc ce qui a été fait, c'est regarder avec la cote du mur qui a été sélectionné. Ça donnait quelle majoration sur une, sur une CMP, puis si on arrivait à une majoration de 6,6 % par rapport à la CMP actuelle. Quand on regarde les études analogues sur des bassins analogues, on arrivait justement, avec la méthode qui a été développée par groupe Ouranos, la méthode de Clavet-Gaumont *et al.*, ils arrivaient à des bassins analogues et une majoration de la crue maximale probable, là je me rappelle pas des chiffres exacts, mais dans le, dans les alentours de 3,8 à 5,6 %, si je ne me trompe pas.

Marie-Eve Fortin

C'est exactement ça.

Jean-Philippe Martin

Est-ce que je l'ai eu du premier coup? Donc, donc, finalement, on réalisait, on a, on a convenu que ça restait, ça restait dans le domaine du plausible, justement, comme, comme hypothèse pour, pour considérer qu'on tenait compte des changements climatiques.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Jean-Philippe Martin

Avec plaisir.

Mireille Paul

On va revenir au remblai de surcharge temporaire, mais vraiment sur le plan technique, vous avez indiqué dans l'étude d'impact dans le PR3.1 que la durée minimale pendant laquelle le remblai, la surcharge temporaire était en place était de 7 à 10 jours. Qu'est-ce que ce serait la durée maximale? Est-ce que vous avez déjà une idée?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, pour Hydro-Québec, la durée est de 7 à 10 jours.

Mireille Paul

Donc, c'est pas une durée minimale, c'est une durée constante de section en section?

Julie Rodrigue

Oui. C'est 7 ou dix jours, pardon.

Mireille Paul

OK, d'accord. Et qu'est-ce qui détermine si on fait un ou l'autre?

Julie Rodrigue

Je vais laisser mon collègue Simon-Nicolas répondre.

Simon-Nicolas Roth

Oui, la question pourrait être adressée à Jean-Yves Morency. Corrige-moi si je ne me trompe pas, c'est en fonction de la hauteur des sédiments? Non?

Mireille Paul

Peut-être que monsieur Morency aussi pourrait venir au micro?

Jean-Yves Morency

Jean-Yves Morency, Hydro-Québec. Donc la durée de 7 jours c'est pour la majorité des endroits et la durée de dix jours c'est aux deux endroits où il y a, il existe aujourd'hui un remblai en amont du mur.

Mireille Paul

Il y a un mot que j'ai pas compris. Il existe, un?

Jean-Yves Morency

Il existe déjà. Il y a un remblai amont aujourd'hui, en amont du mur.

Mireille Paul

Ah bon, d'accord. Et ce matériel-là, en dehors des périodes de travaux, d'une année à l'autre, est-ce que vous l'entrez sur le site ou vous sortez tout à la fin, mettons, de la première année des travaux pour revenir avec ce matériel-là pour reprendre les travaux à la saison suivante?

Jean-Yves Morency

Les matériaux ne seront pas sortis du site, on veut les utiliser au fur et à mesure à la progression pour arriver à la fin des travaux à avoir le minimum à évacuer du site.

Mireille Paul

Mais, en fait, ma question était plus entre deux saisons. Vous arrêtez en décembre, vous laissez le matériel en place quelque part sur une aire de chantier et vous le réutilisez à la saison suivante?

Jean-Yves Morency

Bien, sur l'aire de chantier, c'est vraiment à leur endroit de mise en place du côté amont.

Mireille Paul

OK, parfait. Merci. On a parlé un peu du calendrier des travaux dans nos discussions, vous avez marqué dans l'étude d'impact que l'échéancier des travaux qui est fourni est à titre indicatif et pourrait être modifié. Qu'est-ce qui pourrait faire bouger l'échéancier?

Julie Rodrigue

Julie-Rodrigue pour Hydro-Québec. Ce qui pourrait faire bouger l'échéancier, madame la commissaire, c'est l'obtention des autorisations, donc les délais d'obtention de l'autorisation. On est tributaire de ça pour notre échéancier, dans le fond.

Mireille Paul

Et puis, il n'y a pas de... je ne dirais pas, vous ne prévoyez pas, c'est peut-être un peu fort, mais dans ce type de travaux là, est-ce qu'il peut y avoir une situation qui ferait en sorte que les travaux connaissent un délai ou vous seriez obligé d'arrêter le chantier, reprendre plus tard? En fait, il faut tout ça pour en venir à la question. Vous vous êtes engagés à ne pas travailler pendant l'été, donc pour protéger le cycle de vie du poisson. Est-ce que ça se peut que malgré tout, vous soyez obligé de le faire?

Julie Rodrigue

On n'anticipe pas d'être obligé de travailler l'été. Là, on va respecter les périodes de fraie, les périodes de protection du poisson, mais c'est un excellent point, là, qu'une des raisons qu'il pourrait avoir une prolongation, c'était justement la date de début qu'on peut faire. Donc si, admettons, on décalait dans le temps, mais on décalerait d'un an parce qu'on peut juste commencer à l'automne. Et je préciserais que les travaux qu'ont fait seulement de la période de septembre à la prise des glaces, ces des travaux en eaux. Ça n'empêcherait pas que, par

exemple, les travaux de plantation sur les remblais à sec pourraient être faits à d'autres moments dans l'année.

Mireille Paul

D'accord, merci. Au niveau du ministère de l'Environnement, si jamais l'initiateur revenait vous voir en vous demandant finalement de pouvoir faire des travaux pendant la période en été, là entre le 1^{er} mars, non, 1^{er} mai et 1^{er} août, c'est bien ça, est-ce que vous exigeriez des dispositions supplémentaires ou des mesures d'atténuation supplémentaires pour autoriser des travaux pendant cette période-là?

Gabrielle Gosselin

Gabriel Gosselin, ministère de l'Environnement. Je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet.

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. Donc oui, effectivement, si jamais l'initiateur n'est pas en mesure de respecter les périodes de restriction pour le poisson, pour pouvoir nous autoriser des travaux dans cette période-là, il y a des mesures de mitigation finalement qui devront être appliquées. Donc c'est vraiment la faune, la direction de la faune chez nous qui pourrait nous donner les précisions sur les types de mesures qui pourraient être acceptables le cas échéant, mais normalement, ça demande une modification d'autorisation également pour être permis.

Mireille Paul

Est-ce que votre collègue qui est ici présente pourrait nous donner quelques exemples?

Florence Douville

Florence Douville, biologiste à la direction régionale de la gestion de la faune. Il y a déjà des rideaux de turbidité de prévus. Ça va vraiment dépendre des impacts, des activités qui sont prévues, à être faites pendant la période. Dans le fond qu'on pourra voir s'il y a des méthodes, là, qui pourraient diminuer l'impact sur la période sensible pour le poisson. Il ne me vient pas d'exemple en tête et généralement, c'est à l'initiateur d'être créatif et d'arriver avec des méthodes qui permettent de minimiser l'impact là.

Mireille Paul

D'accord, merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

J'avais une question d'éclaircissement par rapport à la fermeture du parc Louis-Hébert. C'était écrit dans l'étude d'impact que c'est une fermeture pendant trois ans. Dans votre présentation, vous êtes arrivés avec une fermeture partielle par moment. Donc, pouvez-vous juste nous expliquer cette nuance-là?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Effectivement, suite à des demandes citoyennes, on a optimisé initialement, le parc était fermé pendant tous les travaux. Toutefois, suite aux demandes citoyennes, on a regardé et il serait possible, probablement, pendant les périodes où on ne fait pas du gros enrochement en rivière, de venir confiner nos zones de travaux dans le parc Louis-Hébert à des zones spécifiques pour pouvoir réouvrir des parties du parc. Mais il faut comprendre que pour Hydro-Québec, la sécurité des citoyens puis des travailleurs va toujours être prioritaire et c'est ça qui va guider nos décisions d'ouverture ou non du parc.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Mireille Paul

Alors je reviens à la surcharge temporaire, mais dans un autre ordre d'idée, plutôt sur le plan biologique. Donc vous avez indiqué dans l'étude d'impact et dans les documents complémentaires que vous laisseriez, comme on disait tout à l'heure, une mince couche de 30 centimètres d'épaisseur qui serait laissée en place. Puis vous indiquez également que la granulométrie plus grossière de cette couche apportera une hétérogénéité au substrat et qu'un retour des fonctions écologiques préexistantes comme habitat du poisson est attendu au cours des années suivantes. Est-ce que vous pourriez nous donner un peu de précision au niveau des granulométries? On a cru comprendre que le fond de la rivière avait vraiment une granulométrie fine. La surcharge temporaire, elle, elle ressemble à quoi en termes de granulométrie?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Pour la granulométrie de la surcharge, là, je vais laisser la parole à mon collègue Simon-Nicolas.

Simon-Nicolas Roth

Et moi, je vais la ricocher vers Jean-Yves Morency.

Jean-Yves Morency

Jean-Yves Morency, Hydro-Québec. Donc, la granulométrie des matériaux qui seront mis en place, c'est entre 0 et 900 millimètres. C'est un enrochement tout venant là qui va provenir d'une exploitation en carrière.

Mireille Paul

Merci beaucoup. Peut-être toujours, peut-être que vous pouvez rester là, monsieur Morency, finalement, toujours dans le domaine de la surcharge. Vous parlez dans l'étude d'impact d'un retour à l'état d'origine. Et puis, vous citez des durées, entre autres pour les mulettes. Il y a une question de 2 à 4 ans avant que les mulettes se réinstallent. Ici, vous l'évaluez à combien de temps le retour à l'état d'origine? Est-ce que c'est quelque chose que vous avez vérifié à la phase 1?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Je vais reprendre la parole, oui, pour plutôt partager votre question avec Patricia Johnston, la biologiste.

Mireille Paul

Monsieur Morency, il faudra que vous cédiez votre place.

Patricia Johnston

Patricia Johnston, biologiste. Donc au niveau de la phase 1, on n'a pas vraiment vérifié en fait ce qui est arrivé au pied des enrochements où il y avait eu des enrochements temporaires. Par contre, au niveau la phase 2, ce qu'on prévoit faire, ce que l'on fait actuellement c'est on regarde pour faire une modélisation hydrosédimentaire afin d'évaluer les taux de déposition et la vitesse à laquelle le milieu pourrait se remettre à un état normal ou proche de l'état de référence. Donc, ça, c'est quelque chose qu'on fait actuellement. Et puis sinon, en suivi, nous allons vérifier qu'est-ce qui se passe avec ce secteur-là. La vitesse est confirmée aussi parce que l'étude hydrosédimentaire, ça va être une modélisation. Et donc, dans l'état réel, après les travaux, on va être en mesure de valider si la modélisation disait vrai et quel est l'état du milieu et quel est son évolution dans le temps.

Mireille Paul

Au niveau du suivi, est-ce que c'est la même durée que les autres paramètres dont on a discuté pendant nos sessions, c'est-à-dire cinq ans?

Patricia Johnston

Oui, c'est de cet ordre-là, puis parfois quand on voit des, si on observe des particularités, parfois le suivi peut même être plus long selon les observations qui sont faites.

Mireille Paul

OK, puis si jamais il n'y a pas... retour à l'équilibre, où il n'y a pas une sédimentation que vous jugez intéressante, est-ce que des mesures particulières qui peuvent être prises?

Patricia Johnston

Il peut y avoir des mesures additionnelles, par exemple, de compensation qui peuvent être regardées.

Mireille Paul

D'accord, merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Madame Gosselin, vous aviez le complément d'information pour monsieur Richard concernant les seuils en lien avec les PFAS?

Gabrielle Gosselin

Oui, madame la présidente, je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet qui a reçu la réponse entre-temps.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. Donc, actuellement, le Ministère n'a pas encore de seuil établi pour les contaminants émergents. Par contre, il y a une procédure qui existe là pour établir les paramètres analytiques pour lesquels il n'y a pas de seuil actuellement. Donc c'est vraiment traité au cas par cas par la, une direction centrale du ministère avec le pôle d'expertise industrielle pour établir des seuils dans ces cas-là.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Mot de la fin

Marie-Eve Fortin

Ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Elle compte les recevoir au plus tard dans les 48 prochaines heures. Tout nouveau document déposé sera disponible dans la section documentation de la page dédiée au projet sur le site web du BAPE.

Nous tiendrons la deuxième partie de l'audience publique à compter du 7 juillet prochain à 19 heures. La deuxième partie de l'audience publique est le moment de donner votre point de vue sur le projet. Votre participation est essentielle. Les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. Donc vos points de vue contribuent à enrichir notre réflexion et peuvent éclairer l'analyse que nous ferons du projet. Toute information concernant les modalités pour y participer se trouve sur le site web du BAPE.

J'aimerais simplement vous mentionner deux informations importantes. D'abord, pour vous exprimer devant nous lors des séances publiques, il vous faut remplir un formulaire de prise de rendez-vous. Si vous êtes en salle, vous pouvez le mentionner aux personnes qui se trouvent à la table d'accueil à l'arrière. Ensuite, pour les personnes qui souhaitent nous envoyer un mémoire ou autres, participation écrite, vous avez jusqu'au 2 juillet prochain pour le faire. Vous trouverez tous les formulaires dans la page web sur le projet, n'hésitez pas à vous renseigner à la table d'accueil.

Enfin, merci à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette première partie ici et en ligne sur notre site web l'équipe de l'initiateur, les personnes-ressources, ma collègue commissaire, madame Paul, l'équipe en soutien à la commission, les analystes, mesdames Julie Crochetière, Laurence Guay et Marie-Hélène Paré, le coordonnateur du secrétariat à la commission, monsieur Mathieu Giroux, la conseillère en communication, madame Lavoie, ainsi

que madame Welchina Ulrich-Miyalou Tati, agente de secrétariat. L'équipe de sonorisation et l'équipe de webdiffusion du BAPE, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier, Andréa Aristizabal, Kim Maloney et Pierre Dufour.

Dans une optique d'amélioration de nos services, nous recueillons vos commentaires. Merci de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant à notre sondage. Vous trouverez le lien pour y accéder et des formulaires papier à la table d'accueil. Merci encore et au plaisir de vous revoir lors de la deuxième partie de l'audience publique. Merci et bonne fin de soirée à tous.